

## REUNION DU LUNDI 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le 26 juin à 14 heures 10 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Valérie DEVAUX.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

**EXCUSES** : M. Christophe BOULOGNE, M. Guillaume DUFLOT, M. Wilfried LARCHER, Mme Nathalie TEMMERMANN.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président annonce le retour prochain de M. Frédéric LEONARDI en tant que directeur de projet chargé du canal Seine-Nord Europe, en remplacement de M. Jean-François ALAPETITE, qui fera valoir ses droits à la retraite. M. Frédéric LEONARDI sera également chargé du dossier du barreau Creil-Roissy, ainsi que celui de l'aéroport international Amiens-Henry Potez. M. le Président précise que Mme Cécile WACHTER continuera d'assurer l'intérim sur le poste de Directeur général adjoint en charge du Développement de la personne et des territoires.

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des documents mis à leur disposition sur table.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour Mme HEROUART, M. BOULOGNE pour Mme KUMM, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE.

M. le Président annonce la présence de M. STOSKOPF, Préfet de la Somme, de 16 heures à 17 heures 30.

M. le Président informe les membres de l'Assemblée que les vœux et motions seront examinés en fin de session, contrairement aux amendements, qui, eux, seront soumis au vote avant chaque rapport qu'ils tendent à modifier.

M. STOTER souhaite s'assurer que cette proposition est conforme au règlement intérieur.

M. le Président confirme qu'en application du règlement intérieur l'organisation des débats appartient au Président.

M. le Président prononce son discours d'ouverture dont l'intégralité figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme ERCAN pour le groupe « Avenir solidaire et durable », M. FAUVET, pour le groupe « La Somme en commun », M. BEUVAIN, pour le groupe « Gauche démocrate républicaine », Mme SIRE, pour le groupe « Somme Droite, Centre et Indépendants » et Mme DEVAUX, pour le groupe « Unis pour la Somme » donnent lecture de leurs discours respectifs, qui figurent en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président revient sur certains propos tenus par un membre de l'opposition dans son discours à l'encontre d'un agent du Département qu'il juge inacceptables et affirme son soutien à Jérôme Noiret, qui assume ses fonctions, selon lui, de manière irréprochable depuis plusieurs années.

Ayant récemment appris le désengagement de l'Europe dans le financement du projet de barreau Creil-Roissy, M. SOMON appelle à la cohésion et propose qu'une motion consensuelle soit votée à ce sujet. Il estime, en effet, important que le Gouvernement garantisse les engagements pris par M. Bernard CAZENEUVE, alors Premier Ministre en 2017, confirmés par le Président de la République en novembre 2021, et sensés aboutir à la réalisation du projet avant 2027.

En réponse aux interventions successives, M. le Président précise, tout d'abord, que le dispositif d'aide aux communes concernera les bourgs-centres et pas uniquement les vingt-et-une communes lauréates du programme national « Petites villes de demain », comme ceci a été soutenu par l'opposition. Par ailleurs, il souligne que la construction de maisons de santé ne suffit pas à elle seule à garantir l'équilibre sanitaire du territoire, qui dépend avant tout de l'installation effective des médecins. A cet égard, il cite l'exemple du Vimeu, où malgré la construction de maisons de santé, le manque de médecins subsiste.

Soulignant la présentation inexacte de certains chiffres du budget de la collectivité faite par l'opposition, M. le Président souhaite apporter des précisions techniques. Il explique que les 149 millions d'euros d'excédent net au 31 décembre 2022 évoqués par Mme ERCAN s'entendent hors financement des restes à réaliser en fonctionnement et qu'il convient donc de comparer les 130 millions d'euros d'excédent de l'exercice 2021 à 129 millions d'euros en 2022, plutôt qu'à 149 millions d'euros.

Quant au taux de consommation des crédits, M. le Président admet une baisse en investissement, mais rappelle, à cet égard, que la maîtrise d'une grande partie de ces dépenses échappe au Département. Ainsi, à l'examen des dépenses d'investissement réellement maîtrisées par la collectivité, M. le Président constate que le taux de réalisation est de 87,4 % en 2022, contre 82,4 % en 2021. Il insiste enfin sur le fait que la non-consommation de certaines subventions ne relève pas de la responsabilité du Département.

S'agissant des crédits de fonctionnement, M. le Président reconnaît également une baisse du taux de consommation mais rappelle néanmoins que, du fait de la réserve décidée par l'Assemblée sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), 19 millions d'euros n'ont pas été exécutés en 2022. Il observe que, sans l'effet des DMTO, le taux de consommation des crédits de fonctionnement atteint 95 %.

M. FAUVET ayant fait référence à une hausse des achats de vins et spiritueux, M. le Président exprime son agacement face à des allusions jugées scandaleuses et objecte qu'il n'est pas opportun de comparer l'année 2022 à l'année 2021, marquée par la crise sanitaire et les restrictions qui l'ont accompagnée. Il ajoute, par ailleurs, que les 8 000 euros de notes de restaurant mentionnés par M. FAUVET sont en fait des frais de cocktails, pour lesquels les procédures de commande publique ont été respectées.

Réfutant certaines allégations de baisse des crédits au bénéfice des solidarités, M. le Président souligne la hausse des crédits alloués à l'Enfance (+6,9 millions d'euros) et à l'Autonomie (+2,7 millions d'euros). Par ailleurs, il explique la baisse du budget dédié à l'Insertion entre 2022 et 2023 par la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA. S'agissant des crédits d'investissement dévolus aux bâtiments et aux collèges en particulier, M. le Président invite les membres de l'Assemblée à se référer à la page 93 du rapport d'analyse du Compte Financier Unique (CFU), qui met en évidence une hausse des dépenses de 19,9 % entre 2021 et 2022. De plus, M. le Président fait état d'une augmentation de 5,8 % des dépenses en faveur de l'entretien des collèges. Enfin, il note que 5,48 millions d'euros ont été dépensés en 2022 pour la construction, l'acquisition et la modernisation des collèges, contre 3,24 millions d'euros en 2021 (+69,2 %).

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été soutenu par l'opposition, M. le Président affirme que l'indemnité d'entretien des assistants familiaux a été revalorisée au budget primitif comme elle l'est tous les ans, puisqu'elle est indexée sur le minimum garanti.

Le manque de dialogue social au sein de la collectivité ayant été dénoncé par les représentants de l'opposition, M. le Président indique que le dialogue social n'est possible que si des interlocuteurs sont présents autour de la table. Or, les représentants du personnel ont décidé de ne plus participer aux instances et aux réunions qui leur ont été proposées au printemps.

En réponse à M. BEUVAIN, M. le Président assure que tous les agents qui y étaient éligibles ont bénéficié de l'augmentation prévue par les textes édictés dans le cadre du Ségur de la Santé.

Enfin, M. le Président justifie le projet de déménagement de la Maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI) du quartier Etouvie à Amiens par l'obligation pour le Département d'offrir aux agents qui y exercent leurs missions des conditions de travail satisfaisantes en termes de confort et de sécurité, et d'offrir aux usagers des conditions d'accueil décentes, ce qui n'est actuellement pas le cas. Déplorant les agressions subies, chaque semaine, par des agents de cette MDSI, M. le Président estime qu'il est de sa responsabilité de trouver des solutions sans attendre la réalisation du projet de requalification du quartier promis depuis des années par la commune d'Amiens. Il ajoute qu'un lieu d'orientation et d'accueil sera aménagé au sein de la Mairie de secteur Ouest, au cœur du quartier Etouvie, à titre provisoire, en complément des nouveaux locaux identifiés sur un site facilement accessible en bus.

M. de JENLIS se dit extrêmement choqué par les propos tenus à l'égard de Jérôme Noiret, lesquels pourraient, selon lui, s'apparenter à de la diffamation.

M. FAUVET assure que son intervention ne visait évidemment pas à remettre en cause les compétences ou l'intégrité de Jérôme Noiret, « fonctionnaire exemplaire » selon lui. Il précise donc que par son propos il voulait souligner que les considérations financières dictent les choix de M. le Président, plus que les considérations politiques et stratégiques.

*M. STOSKOPF, Préfet de la Somme, est accueilli dans l'hémicycle à 16 heures 02.*

Après avoir annoncé les sujets sur lesquels l'Etat et le Département travaillent de concert (expérimentation sur l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, SDIS, protection de l'enfance, liaison ferroviaire Creil-Roissy, DETR, Fonds vert, désenclavement de Doullens), M. le Président cède la parole à M. STOSKOPF, Préfet de la Somme, qu'il remercie de sa venue et dont il salue le sens aigu de la discussion.

M. le Préfet introduit son propos en donnant lecture de l'article L3121-25 du Code général des collectivités territoriales (« *Par accord du président du conseil départemental et du représentant de l'Etat dans le département, celui-ci est entendu par le conseil départemental.* ») ; puis il remercie l'Assemblée départementale pour la qualité de son accueil.

M. le Préfet fait part de la volonté de l'Etat d'être à l'écoute des priorités des collectivités et de les accompagner, pour appliquer les politiques nationales et soutenir les projets contribuant au dynamisme du territoire. Il rappelle ensuite les priorités de l'Etat au plan national : le plein emploi et la réindustrialisation, la transition écologique, l'accès aux services publics, l'ordre républicain et l'engagement.

M. le Préfet évoque deux politiques décentralisées sur lesquelles l'Etat et le Département travaillent de concert : d'une part, l'expérimentation sur l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA sur le bassin d'emploi d'Albert et de Péronne, qui concerne plus de 1 500 bénéficiaires et qui fera l'objet d'une subvention de l'Etat, et, d'autre part, la mise en œuvre d'un comité départemental de la protection de l'enfance.

M. le Préfet rappelle que la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) s'élève à près de 1,7 million d'euros pour le Département de la Somme. Il ajoute que le Fonds vert, dans le cadre duquel 44 dossiers, représentant plus de 4 millions d'euros ont d'ores et déjà été retenus dans la Somme, pourra être mobilisé en sus, de même que le fonds destiné à financer le recyclage des friches, 8 dossiers ont été retenus, tous concernant l'est du département. Faisant également état d'enveloppes réservées au titre de la compensation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), M. le Préfet indique qu'un total de 5 millions d'euros permettra de participer au financement de projets portés par les collectivités territoriales. Malgré la disparition de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) consacrée à la Rénovation énergétique, M. le Préfet assure que le Département de la Somme bénéficie de flux financiers de bon niveau.

M. le Préfet rappelle, en outre, que le contrat de plan Etat-Région (CPER) signé en début d'année 2023 et prévoyant une enveloppe d'un montant de 2,7 milliards d'euros permettra de financer des actions telles que les projets inscrits dans la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale » ou ceux qui concernent notamment la métropole d'Amiens et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot. M. le Préfet, qui considère le CPER comme un outil majeur de financements croisés des projets du territoire, précise que la négociation de son volet « mobilité » va commencer, une enveloppe de 693 millions d'euros étant octroyée pour la période 2023-2027.

M. le Préfet cite les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 parmi les enjeux mobilisant conjointement l'Etat et le Département. Il constate, en effet, que des équipes olympiques seront logées dans la Somme et que des renforts en termes de sécurité seront envoyés de la Somme vers les régions parisienne ou lilloise pour assurer la sécurité de l'événement. Il prédit une hausse du nombre de touristes dans le département.

Revenant sur le premier axe de la feuille de route de l'Etat, à savoir le plein emploi et la réindustrialisation, M. le Préfet fait savoir que les services de l'Etat sont très mobilisés non seulement pour consolider les filières existantes, mais aussi pour en développer des nouvelles telle l'entomoculture. A cet égard, il se félicite que l'Etat ait pu renouer des contacts avec le monde de l'entreprise à la faveur du plan de relance.

M. le Préfet se félicite que le nombre d'heures rémunérées dans la Somme ait progressé de 1,2 % en 2022 par rapport à 2019 et que le nombre d'entreprises ait crû de 20 %, ce qui témoigne d'un certain dynamisme économique. Parallèlement, M. le Préfet constate une baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans le département (-6 % en 2022), tout en soulignant que cette baisse est encore plus marquée pour les personnes peu ou pas qualifiées.

En matière de transition écologique, M. le Préfet explique que l'ambition de l'Etat est de concilier la décarbonation, la protection de la biodiversité et la poursuite du développement, notamment en favorisant les énergies renouvelables. Après avoir précisé que 800 éoliennes sont déjà implantées dans le département et que 200 autres ont été autorisées, mais ne sont pas encore installées, M. le Préfet constate que désormais la Cour administrative d'appel de Douai est saisie de chaque nouveau projet. S'agissant de l'énergie solaire, M. le Préfet observe que le Département de la Somme accuse un certain retard, et que les projets de méthanisation sont soutenus.

Dans le cadre des débats menés actuellement au parlement sur le « zéro artificialisation nette », M. le Préfet considère que l'artificialisation des sols qui a représenté 256 hectares dans la Somme en 2022, constitue un sujet majeur. En lien avec la législation, il préconise de ralentir ce phénomène d'artificialisation, en encourageant les projets de renaturation et le réemploi des friches, aussi coûteux soient-ils.

En ce qui concerne l'accès aux services publics, M. le Préfet se félicite du succès des Maisons France Services dont l'objectif est de faciliter l'accomplissement des usagers dans leurs démarches administratives dans un lieu unique. M. le Préfet rappelle qu'à ce jour neuf Maisons France Services sont mises en place sur les vingt-sept qui doivent voir le jour dans le département, tant en zone rurale qu'en zone urbaine.

Pour résoudre la problématique d'engorgement liée au renouvellement des titres d'identité, M. le Préfet annonce que neuf stations biométriques supplémentaires ont été déployées depuis le début de l'année et qu'un « titrodrome » ouvrira prochainement à Amiens, grâce à l'engagement des collectivités et de leurs agents.

M. le Préfet évoque enfin la quatrième priorité de l'Etat, à savoir l'ordre républicain et la sécurité, en soulignant la forte mobilisation de la police et de la gendarmerie et en rappelant aux maires qu'il est à leur disposition pour échanger sur la situation dans leur commune. Dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, M. le Préfet affiche l'ambition de faire échec aux « mises à l'eau », dont le nombre est en progression constante, visant ainsi à sauver des vies et à interpellier les trafiquants. Il indique que deux patrouilles sont présentes en permanence sur le littoral.

Après avoir salué le colonel CONTAL, directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Somme, M. le Préfet rappelle que la sécurité civile fait l'objet d'une politique partenariale. Il annonce qu'un contrat capacitaire sera bientôt proposé par l'Etat aux SDIS afin de rétablir un mécanisme d'aide à l'investissement et accroître notamment les capacités de réponse aux feux de végétation.

Citant, parmi les projets conduits par l'Etat et ses partenaires dans le département, celui du Canal Seine-Nord Europe, M. le Préfet reconnaît qu'il soulève de nombreuses questions (compensation, sécurité des ouvrages...). L'objectif actuel est la délivrance de l'autorisation au premier semestre 2024. Par ailleurs, tout en comprenant la déception des élus départementaux face à l'absence de soutien européen sur le projet de barreau Roissy-Picardie, il assure que ce dernier reste une priorité pour l'Etat. Il considère que les délais pourront être tenus et que les financements nécessaires seront trouvés.

Au sujet de la RN 25, M. le Préfet indique qu'un recours gracieux a récemment été déposé concernant les acquisitions foncières, ce qui suspend, de fait, les travaux d'élargissement de la chaussée au sud de Beauval pour une durée de deux mois. Par ailleurs, M. le Préfet annonce de prochains investissements relatifs aux traversées d'agglomération sur le territoire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie, ainsi que le renouvellement à venir des chaussées du viaduc Jules Verne. Enfin, M. le Préfet se dit mobilisé sur des dossiers tels que celui de la Cité administrative d'Amiens et l'arrivée de la Bibliothèque Nationale de France, toujours à Amiens.

M. le Préfet annonce le lancement du plan France Ruralités, dont l'objectif est de favoriser l'équité territoriale, et du nouveau programme « Villages d'avenir » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, auquel les maires pourront prétendre par groupe de deux à huit communes, et qui est confié au sous-préfet de Montdidier.

En conclusion, M. le Préfet espère poursuivre et renforcer la coopération existant entre l'Etat et le Département, tout en respectant le principe de libre administration.

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à poser leurs questions l'un après l'autre afin que M. le Préfet y réponde.

Après avoir rappelé l'attachement de la collectivité à une justice de proximité, M. JARDE déplore le transfert du Service Administratif Régional (SAR) et la gestion du personnel à Douai alors que les Etats généraux de la justice ont abouti au maintien de la Cour d'appel à Amiens. Il demande donc à M. le Préfet de bien vouloir confirmer le maintien de la Cour d'appel à Amiens.

M. FAUVET interroge M. le Préfet sur les projets susceptibles de répondre aux nombreuses demandes de logements dans le département. Il mentionne les programmes de réhabilitation de logements qui se traduisent souvent, selon lui, par une réduction de leur nombre et évoque la démarche « Zéro artificialisation nette » (ZAN) qui doit être mise en œuvre et va complexifier le sujet. Par ailleurs, il suggère que le Département et l'Etat agissent de concert en faveur de la rénovation énergétique des logements privés. Enfin, constatant que de nombreux investissements promis dans le département n'ont finalement jamais vu le jour et que certains services sont aujourd'hui menacés, M. FAUVET souhaite savoir quels mécanismes de compensation seront mis en œuvre.

M. TONOLLI regrette l'absence au sein des maisons France Services de la Caisse d'allocations familiales (CAF), et dans certains cas, de la Caisse d'assurance retraite et la santé au travail (CARSAT),

S'agissant de la Cour d'appel d'Amiens, M. le Préfet prend note des inquiétudes de M. JARDE qu'il transmettra au Garde des Sceaux dans la mesure où ce sujet ne relève pas de la compétence du Préfet. A titre personnel, il ne voit pas de motif d'inquiétude dans le transfert évoqué.

En ce qui concerne le logement, M. le Préfet confirme qu'à Amiens, d'ambitieux programmes de rénovation urbaine se traduisent par la démolition d'un certain nombre de logements, dans un objectif de « dédensification ». Il précise toutefois que tel n'est pas le cas dans tous les quartiers. Par ailleurs, M. le Préfet ajoute que le nombre de logements sociaux a fortement progressé ces dernières années dans le département, ce qui témoigne d'une dynamique importante. Il précise qu'un certain nombre d'opérations d'acquisition-amélioration voient le jour, dans le respect de l'objectif ZAN.

Concernant les projets annoncés dans le passé mais n'ayant pas vus le jour, évoqués par M. FAUVET, M. le Préfet estime qu'une page est en train de se tourner, comme en témoigne la mise en œuvre du contrat de développement territorial de l'Amiénois. Il rappelle que, dans ce cadre, le nouvel hôtel de police sera livré au second semestre 2024 et qu'un travail important a été mené en faveur des administrations de santé. M. le Préfet identifie non seulement des perspectives intéressantes pour Amiens, mais aussi pour l'ensemble du territoire. A cet égard, il cite notamment le Canal Seine-Nord Europe, infrastructure de dimension européenne, ainsi que la progression de l'attractivité touristique du département, grâce à l'investissement de tous. M. le Préfet considère qu'il s'agit de projets mobilisateurs, facteurs de croissance et d'emploi.

M. le Préfet confirme que l'intérêt des Maisons France Services est de réunir un maximum d'administrations en un même lieu, et reconnaît que des progrès restent à accomplir.

M. le Préfet explique que l'avenir de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport dépend notamment du volet « mobilité » du CPER, dont le mandat de négociation vient seulement d'être notifié au préfet de Région.

Soulignant la difficulté de mise en œuvre des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) littoraux, M. le Président évoque des raisons qui freinent la réalisation des ouvrages de protection des biens et des personnes.

Constatant que le changement climatique est en cours et que la ressource en eau est menacée, y compris dans la Somme, M. STOTER interroge M. le Préfet sur la politique de l'eau qu'il convient de définir.

M. NOIRET regrette que les travaux du PAPI ne progressent pas plus rapidement, et note que la réglementation est de plus en plus contraignante.

M. SOMON s'enquiert de l'état d'avancement de la cartographie des zones favorables au développement des énergies renouvelables dont la réalisation a été confiée aux préfetures. Par ailleurs, il souligne l'aspect positif de l'intervention de l'établissement public foncier Hauts-de-France (EPF) dans le cadre de la démarche ZAN. Constatant que la voiture est le principal moyen de mobilité dans les milieux ruraux, M. SOMON appelle à ne pas négliger les voiries. Enfin, il insiste sur les difficultés rencontrées par les collectivités pour rénover leurs infrastructures sportives vieillissantes et invite l'ANS à apporter son soutien non pas uniquement aux gros projets d'infrastructures sportives mais également aux gymnases à destination des établissements scolaires.

M. le Préfet reconnaît que l'eau est un enjeu majeur et indique que de nombreuses actions sont en cours. A ce titre, il estime important de prioriser les usages, par le biais d'arrêtés préfectoraux, comme c'est actuellement le cas pour le bassin versant de l'Avre. En outre, il fait part de ses inquiétudes s'agissant des bassins versants de la Selle et de l'Ancre. M. le Préfet rappelle que les mesures de restriction s'appliquent à tous, y compris à l'industrie et à l'agriculture, même si les modalités diffèrent.

M. le Préfet explique les difficultés de mise en œuvre du PAPI par une problématique de maîtrise du foncier et par les obligations liées au principe « éviter-réduire-compenser ». Il souligne que la compensation, en particulier, est un sujet complexe. M. le Préfet indique qu'il détient désormais un pouvoir de dérogation aux règles nationales, susceptible, en cas d'application, de réduire les délais d'action.

M. le Préfet annonce que le site de la cartographie sur les énergies renouvelables est d'ores et déjà opérationnel. Il souligne que les élus vont être associés aux côtés de l'Etat dans la définition des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables. Il estime que les friches sont des zones d'accélération des énergies renouvelables par excellence et que dans ce cadre, le financement de leur dépollution et de leur démolition est un enjeu majeur, auquel l'Etablissement Public Foncier (EPF) Hauts-de-France, « outil indispensable », est appelé à participer.

Enfin, M. le Préfet partage l'avis de M. SOMON concernant les mobilités en milieu rural, et se dit attentif au maillage du territoire en bornes de recharges électriques.

À l'issue de l'échange, M. le Président remercie vivement M. le Préfet de sa venue devant l'Assemblée départementale.

*M. le Préfet quitte l'hémicycle.*

*(La séance suspendue à 17 heures 33 est reprise à 17 heures 45.)*

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme TEMMERMANN pour Mme BENEDINI-POLLEUX, Mme DARRAS pour M. FAUVET, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme DELETRE pour M. JARDE, M. SOMON pour Mme HIVER et M. LOGNON pour Mme ESTEBAN.

#### **23.1.14 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022 – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

En préambule, Mme de WAZIERS salue le travail mené par Jérôme Noiret et son équipe, et dit sa fierté de travailler à ses côtés.

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Pour le vote du compte financier unique, M. le Président confie la présidence à Mme HIVER, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente.

*(M. le Président quitte la salle des délibérations)*

M. FAUVET annonce qu'il s'abstiendra, comme il l'a fait en commission.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 9

*M. le Président rejoint la salle et en assure de nouveau la présidence.*

#### **23.1.15 OPERATIONS FINANCIERES - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**23.1.17 OPERATIONS FINANCIERES – REVISIONS ET ANNULATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**23.1.18 OPERATIONS FINANCIERES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**23.1.19 OPERATIONS FINANCIERES – TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS – REPARTITION DU PRODUIT 2022 – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président précise que la répartition par canton sera communiquée au cours de la séance.

Mme de WAZIERS ayant indiqué que les services de l'Etat ont été interrogées au sujet de la baisse du montant à répartir, sans succès, M. TONOLLI sollicite la transmission ultérieure des éventuelles réponses attendues de l'Etat. M. TONOLLI s'étonne notamment que des communes de même taille ne bénéficient pas du même montant, sans que cela puisse s'expliquer par des facteurs sociaux.

M. le Président explique que l'effort d'investissement des communes est pris en compte.

Mme de WAZIERS ajoute que les critères pris en compte figurent dans le rapport ; il s'agit du potentiel financier de la commune, des efforts fiscaux de la commune, de la moyenne des dépenses d'équipement, de la moyenne de la population. Elle souligne que ces critères n'ont pas changé depuis 2010. En revanche, elle juge la diminution de l'enveloppe globale surprenante, eu égard à l'augmentation des DMTO.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

#### **23.1.20 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

#### **23.1.21 MESURES DE GESTION FONDS EUROPEENS (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 4 (Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme LHOMME, M. TONOLLI, Mme VAST)

**23.1.22 PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 13

**23.1.23 DIVERSES MESURES RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

M. BEUVAIN dénonce une forme d'injustice concernant l'attribution de l'Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et du Complément indemnitaire annuel (CIA). De plus, il fait part de ses réserves concernant la création de sept emplois non-permanents dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA. En conséquence, il annonce que son groupe votera contre les propositions du rapport.

M. FAUVET indique que son groupe s'abstiendra, pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. BEUVAIN.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 4

Abstention : 9

**23.1.24 BUDGET ANNEXE – ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### **23.1.25 COMMISSION PERMANENTE - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### **23.1.26 DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné et précise qu'une erreur matérielle a été signalée en commission s'agissant de la commission départementale consultative des gens du voyage qui doit être retirée de la liste.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 3

M. NOIRET signale qu'il n'a jamais été convié à aucune réunion de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Mme HIVER indique que, pour sa part, elle a été informée de la tenue d'une réunion organisée la semaine précédente, mais qu'elle n'a pas pu y participer.

Mme ESTEBAN précise à M. NOIRET que, lors de la précédente mandature, la commission ne s'est réunie que deux fois en six ans, et qu'à ce jour, elle n'a pas encore été conviée à une réunion.

M. le Président propose qu'un courrier soit adressé à la sous-préfète afin de lui demander d'associer les élus du territoire aux réunions de travail qu'elle organise.

### **23.2.10 REVISION DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESSMS) POUR L'ANNEE 2023 – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président souligne l'effort substantiel de la collectivité pour permettre aux établissements d'accueil de faire face à leurs obligations.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### **23.2.11 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDE, rapporteur, conclusions adoptées**

M. JARDE présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir indiqué que le budget de la mission Enfance et Famille dépassera les 100 millions d'euros une fois le budget supplémentaire adopté, il explique qu'il convient de ne pas s'en réjouir, car cette augmentation va de pair avec celle des placements d'enfants. M. JARDE insiste sur l'importance de mener des actions de prévention en faveur de l'enfance et cite en exemple les mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou l'appel à projets relatif à l'installation de bancs rouges dans les communes qui visent à sensibiliser contre les violences intrafamiliales.

Mme QUIQUEMPOIS estime qu'il ne s'agit plus de prévention mais de protection dès lors que des enfants sont suivis dans le cadre d'une AEMO judiciaire ou d'un accompagnement renforcé.

M. le Président souligne l'importance de mobiliser des moyens pour les AEMO, afin de proposer au juge une alternative au placement, et confirme la nécessité de développer l'action préventive afin de limiter l'intervention judiciaire.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

### **23.2.12 INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – Mme Sabine CARTON, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

M. BEUVAIN sollicite le vote par disjonction concernant les programmes 401, 402 et 404.

M. le Président accède à cette demande.

M. BEUVAIN salue les propositions formulées dans le cadre du programme 404.

M. le Président propose donc de voter pour les programmes 401 et 404, d'une part, et pour le programme 402, d'autre part.

Mme ERCAN demande des précisions sur l'entrée du Département au capital du bailleur Clésence.

M. le Président explique que, pour intervenir et siéger au conseil d'administration de cette société, le Département doit entrer au capital.

Mme ERCAN s'étonne de cette obligation de participation au capital de la structure.

M. le Président assure qu'il s'agit d'une obligation légale et rappelle que la même règle a été appliquée lorsque le Département est devenu actionnaire de la Société immobilière picarde (SIP).

M. BEUVAIN se dit volontaire pour remplacer le cas échéant l' élu titulaire au sein du conseil d'administration de la SIP.

M. FAUVET remercie M. le Président d'avoir accepté le principe du vote dissocié et salue les éclaircissements apportés sur l'expérimentation relative au RSA qui, note-t-il, conduit l'Etat à mobiliser des moyens supplémentaires pour faire bénéficier les allocataires d'un accompagnement renouvelé. Il regrette la tardiveté de ces précisions qui ont été précédées d'une communication négative faite autour « des fainéants qu'on allait remettre au travail. »

M. le Président confirme que l'accompagnement renouvelé est financé par l'Etat, l'un des objectifs de l'expérimentation étant de démontrer qu'un agent est plus efficace lorsqu'il suit 50 bénéficiaires et plutôt que 300.

M. le Président soumet au vote les propositions des programmes 401 et 404.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sur ces derniers sont adoptées :

VOTES : Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 3 (M. BOUCHY, Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme VAST)

Il est procédé au vote électronique du programme 402. Les conclusions de la rapporteure sur ce dernier sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 4

Abstention : 8

**23.2.13 BUDGET ANNEXE – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) (MISSION 4) –  
M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**23.2.14 AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES  
(MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**23.3.10 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur,  
conclusions adoptées**

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET demande si la hutte Fuentes est uniquement utilisée à des fins pédagogiques.

M. BEAUVARLET explique que le Conservatoire du littoral en est propriétaire et que la fédération des chasseurs l'utilise à des fins pédagogiques, sur le fondement d'une convention signée entre ledit Conservatoire du littoral et le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP). Il ajoute que les recettes provenant de la location de la hutte sont en partie reversées au Conservatoire du littoral.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**23.3.11 AMENDEMENT 1 – POUR UN DEPARTEMENT QUI ACCOMPAGNE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE – M. Frédéric FAUVET pour la 1<sup>ère</sup> commission et M. Angelo TONOLLI pour la 3<sup>ème</sup> commission, rapporteurs, conclusions rejetées**

M. FAUVET présente l'amendement déposé par les élus des groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. TONOLLI ajoute que le dispositif proposé par l'amendement pourrait être très utile aux communes. A titre d'exemple, il cite le projet de maison médicale de la commune de Nouvion, auquel le Département ne peut pas participer en l'état actuel des critères d'éligibilité du dispositif relatif au Fonds d'appui aux communes. Il ajoute que la problématique de la désertification médicale ne concerne pas uniquement les zones rurales et qu'il est probable qu'à Abbeville, les futurs médecins qui prendront la relève des 27 médecins généralistes actuels ne souhaitent pas exercer seuls dans un cabinet indépendant. A cet égard, M. TONOLLI estime que le Département doit accompagner la construction d'équipements capables d'accueillir les futurs médecins, afin que ceux-ci ne choisissent pas de s'installer dans des territoires mieux pourvus.

M. BOHIN s'étonne que la commune de Monsures soit mentionnée dans le texte présenté comme étant concernée par le phénomène de désertification médicale et apporte les éléments concrets permettant de réfuter cette qualification.

M. le Président rappelle que l'enveloppe territoriale existante offre déjà la possibilité de financer de tels équipements. Il estime en conséquence que l'amendement ne peut être retenu.

M. JARDE souligne que la désertification médicale résulte en premier lieu des choix d'installation des médecins. A cet égard, il considère important que tout projet de maison médicale émane des corps médical et sanitaire afin d'en garantir le succès. Par ailleurs, tout en reconnaissant que la répartition des médecins généralistes n'est pas parfaite dans le département, il rappelle que la Somme compte 167 médecins généralistes pour 100 000 habitants, alors que la moyenne française est de 155. Le réel déficit pouvant être relevé concerne les médecins spécialistes, puisque la Somme compte 161 médecins spécialistes pour 100 000 habitants, contre 178 à l'échelle nationale. Il ajoute que le département ne dénombre que 36 dentistes pour 100 000 habitants, alors que la moyenne française est de 70.

Au sujet du déficit de dentistes, M. le Président rappelle que l'Assemblée a décidé de soutenir la création d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) d'odontologie, en partenariat avec le CHU Amiens-Picardie et l'université de Picardie Jules-Verne.

Il est procédé au vote électronique de l'amendement. Les conclusions du rapporteur sont rejetées :

VOTES : Pour : 13

Contre : 28

Abstention : 0

### **23.3.11 AMENDEMENT 2 -VALORISER L'EAU DANS LES JARDINS SAMARIENS – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, amendement retiré**

M. TONOLLI présente l'amendement déposé par les élus des groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président estime que la mesure proposée par cet amendement relève de la compétence des communautés de communes ou les communes et craint que le budget de 100 000 euros sollicité pour la réalisation du dispositif soit rapidement épuisé. M. le Président propose aux membres de l'Assemblée d'ouvrir des discussions afin d'imaginer un dispositif plus ambitieux.

Mme MARTIN indique sur ce sujet que le conseil municipal de Saint-Riquier a décidé, quelques jours auparavant, d'aider les habitants à acquérir un récupérateur d'eau.

M. le Président interroge M. TONOLLI sur la possibilité de retirer l'amendement au regard de la proposition précédemment faite

S'il n'est a priori pas opposé au retrait de l'amendement, M. TONOLLI exprime tout de même la crainte que le dispositif sur lequel les élus sont invités par le Président à réfléchir, ne voit en définitif pas le jour.

M. le Président se déclare favorable à la mise en œuvre d'un engagement du Département concrétisé dans des conventions avec les communautés de communes, aux termes desquelles les deux collectivités financeraient respectivement la moitié du coût des récupérateurs d'eau. Il souligne notamment les difficultés logistiques que poserait un dispositif uniquement porté par le Département.

MM. TONOLLI et FAUVET acceptent de retirer l'amendement.

L'amendement est retiré.

### **23.3.11 AMENAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI indique s'être abstenu en commission, à l'instar de Mme BENEDINI-POLLEUX, car il a le sentiment qu'une gestion territoriale de répartition s'est substituée à une véritable politique territoriale. Evoquant le fonds d'aide aux communes, il regrette la stabilité du budget dédié et se dit favorable à un dispositif sectoriel plus ambitieux. Soulignant, par ailleurs, les trois modifications qui ont été apportées à la politique territoriale, il considère que cela nuit à sa lisibilité. Enfin, M. TONOLLI regrette que la proposition de la commission relative à la création d'un dispositif spécifique dédié à la production d'énergie dans les communes n'ait pas été retenue.

M. le Président rappelle qu'il est prévu de compléter à hauteur de 10 millions d'euros le soutien au bénéfice des 63 communes, centre-bourgs et « Petites villes de demain », ce qui va permettre de dédier le fonds d'aide aux communes à celles qui ne sont pas concernées par cet abondement spécifique. Par ailleurs, M. le Président rappelle l'existence des dispositifs spécifiques de financement de la vidéoprotection, des équipements sportifs et des ouvrages d'art. Néanmoins, il n'exclut pas une évolution de l'action du Département, compte tenu du bilan des consommations de subventions constatées au cours de la première partie du mandat.

Mme BENEDINI-POLLEUX annonce qu'elle s'abstiendra, eu égard notamment au manque de lisibilité de la politique départementale évoquée par M. TONOLLI. Suggérant que la Somme devienne un département pionnier en matière énergétique et face à l'impossibilité pour certaines communes de mener à bien leur passage à l'éclairage aux LED, faute de moyens, elle suggère d'ouvrir durablement une enveloppe dédiée à l'énergie, pour soutenir davantage les communes dans cette démarche.

M. le Président estime que les communes qui souhaitent se positionner pour passer à l'éclairage public en LED ont eu l'occasion de le faire. Il invite les communes à solliciter la Fédération départementale de l'énergie (FDE), qui mène un travail, selon lui, remarquable en ce domaine. En outre, il rappelle que 501 communes ont bénéficié de l'aide relative à l'éclairage public, ce qui est considérable.

M. TONOLLI souligne que le taux de participation fixée à 40% rend les dispositifs de soutien efficace et se félicite du succès rencontré par ces derniers.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 13

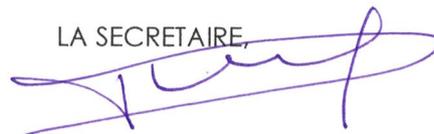
*(La séance est levée à 19 heures 33.)*

.....  
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

**Réunion du Conseil départemental des 26, 27 et 28 juin 2023**  
**Compte financier unique 2022 et Budget supplémentaire 2023**

**Discours introductif de Stéphane HAUSSOULIER**  
**Président du Conseil départemental de la Somme**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Sénateur,  
Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,  
Messieurs les Conseillers départementaux honoraires,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous retrouver pour la première fois en séance publique dans « notre » salle Max Lejeune, restaurée et modernisée, si symbolique pour l'Assemblée départementale.

Car c'est ici que le cœur du Département bat depuis des décennies.

C'est dans cette salle que l'on respire le parfum historique du feu « Conseil général », terrain de maintes envolées et joutes verbales entre élus si charismatiques, du même bord politique parfois.

L'authentique salle Max Lejeune est ici, et nulle part ailleurs.

C'est dans cette enceinte que nos prédécesseurs ont voté de nombreuses avancées pour les Samariens. C'est ici que de grandes décisions ont été prises pour améliorer leur quotidien, pour développer nos communes, leurs services. Bref, pour rendre notre territoire plus attractif.

Porteuse de sens et d'histoire, la salle Max Lejeune est unique. Nous devons être fiers d'y siéger. Nous devons nous montrer à la hauteur de son héritage.

Elle est un monument vivant, dont nous pouvons être fiers.

Je tiens ici à remercier publiquement toutes celles et ceux qui ont contribué à sa modernisation : l'architecte, les entreprises locales qui sont intervenues sur le chantier, sans oublier, et c'est important, les agents départementaux (des bâtiments, de l'informatique...) qui y ont passé des heures et des heures.

Je remercie aussi les services de la Région Hauts-de-France et son président qui ont mis à disposition gracieusement, depuis la pandémie mondiale de Covid-19, la salle des délibérations située non loin de là pour que nous tenions séance.

--

Nous entamons ce lundi un moment toujours important pour notre collectivité. Les deux jours qui viennent seront essentiellement consacrés à l'examen du Compte financier unique (le Compte administratif, pour les anciens que nous sommes !), au débat et au vote de notre Budget supplémentaire 2023.

Permettez-moi, tout d'abord, afin de bien circonscrire nos débats, de rappeler l'objet du Budget supplémentaire. Il s'agit, pour notre collectivité, d'ajuster les dépenses et les recettes intervenues depuis le vote du Budget primitif.

Il permet d'intégrer les résultats constatés de 2022 et de corriger les prévisions du Budget 2023, au gré des dotations ou des effets de conjoncture. Il n'a pas vocation à intégrer de grandes politiques nouvelles : c'est là toute la limite de l'exercice, ayons-le bien en tête.

Les ajustements que la majorité propose ont pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience de dispositifs en place, d'assurer un meilleur service aux publics, en proximité, de gagner en réactivité là où c'est nécessaire, d'améliorer le quotidien des Samariennes et des Samariens dans leur quotidien, mais aussi de nous adapter à des évolutions liées au contexte économique, sociétal ou réglementaire qui s'imposent à nous.

Jusqu'à mercredi donc, nous allons travailler ensemble en favorisant, je l'ai toujours souhaité, l'écoute, le pragmatisme, le bon sens, le tout, dans un état d'esprit constructif pour être plus utiles aux habitants et donner les moyens aux agents du Département de mener à bien leurs missions.

Nos quelques 3 000 agents, répartis sur tout le territoire départemental, le méritent. Ils agissent pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Car bien davantage que nous, élus, ils incarnent concrètement la richesse humaine du Département. Je tiens ici à leur rendre hommage et les remercier pour leur dévouement, au service de la collectivité.

Il est de notre devoir de les accompagner dans l'ambition que nous portons pour ce département. Oui, nous devons être ambitieux et être à la hauteur des enjeux.

### **Les résultats du Compte financier unique 2022 nous le permettent, justement.**

En cumulé net, après affectation, le résultat s'élève à **129 millions d'euros, un montant équivalent à 2021**. Plusieurs raisons expliquent ce bon résultat :

- Tout d'abord, la saine et bonne gestion de la collectivité, et ce depuis 2015, grâce à cette majorité. Elle a permis de refonder nos politiques et de nous dégager des marges de manœuvre pour préparer l'avenir. La présentation, en avril dernier, de notre Plan pluriannuel d'investissement, porté à plus de 660 millions d'euros, en est la preuve.
- Ensuite, la hausse de nos recettes, avec en 2022 un apport de DMTO record, historique même, de 85 millions d'euros. Je vous rappelais il y a un an, mes chers collègues, la nécessaire prudence sur le caractère conjoncturel de cette hausse. Cette prudence s'avère réalité, j'y reviens dans quelques instants.

- Enfin, soulignons une nouvelle fois la stabilité des dotations de l'état : ce ne sera jamais assez, mais c'est toujours mieux qu'une baisse comme nous avons pu en connaître par le passé. Notre collectivité n'a plus d'autonomie sur le plan fiscal, nous n'avons plus la maîtrise de nos recettes, mais le versement de dotations prises sur des « fractions de TVA », du fait de l'inflation, nous sont favorables. C'est ainsi.

Sachons toutefois nous souvenir que la structure de nos recettes nous expose particulièrement à des retournements de conjoncture.

Pour 2022, ces résultats ont bien sûr été poussés par un contexte économique national satisfaisant. La reprise économique se poursuit, et la Somme entend favoriser toujours plus le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dont nous avons, non pas la charge, mais plutôt la responsabilité d'accompagner.

Je le dis : c'est une chance que notre département ait été retenu dans l'expérimentation sur l'accompagnement « rénové » des bénéficiaires du RSA.

Dans le Pays du Coquelicot et en Haute-Somme, l'objectif est bien de remettre 1 500 personnes sur le chemin de l'emploi et les sortir de la précarité.

Comme vous le savez, par l'intermédiaire de la mission « France Travail », en étroite collaboration avec les Départements, l'Etat a l'ambition de transformer profondément l'action collective afin d'atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et à la dignité par le travail.

Alors que des secteurs sont en tension, comme l'hôtellerie, la restauration ou encore l'aide à domicile, je ne peux entendre qu'à 8 ou 9%, la France a atteint le « plein emploi ».

Ce n'est pas vrai, et ce n'est pas juste.

Ce projet de nouveau « service public de l'emploi » vise à créer un contrat d'engagement pour les personnes en recherche d'emploi mais aussi à améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Vous le savez, mon engagement est total à ce sujet.

L'inclusion professionnelle est un point sur lequel nous sommes regardés : ce n'est pas pour rien si les Ministres se succèdent au Cap Hornu pour voir, outre la Baie de Somme, ce qui s'y passe !

Car oui, nous avons réussi, en quelques mois, à faire de la Somme un territoire regardé et reconnu pour notre engagement sur le sujet du handicap. Je veux, ici, particulièrement remercier le Président de la République pour m'avoir confié une mission sur l'enfance et le handicap. Les sollicitations, nombreuses, que je reçois tous les jours de nos partenaires locaux et nationaux montrent à quel point l'attente est grande ; je tâcherai d'y répondre par des propositions pragmatiques, en m'appuyant sur ce que nous testons dans la Somme et qui fait déjà ses preuves.

Je terminerais ce panorama financier par deux derniers chiffres qui confirment nos engagements en matière de sérieux budgétaire :

- Notre encours de dette est en baisse significative, à 238,7 millions d'euros (contre 269,5 M€ en 2021)
- Et notre capacité de désendettement également, passant de presque 3 années en 2021 à 2,4 en 2022.

Ce résultat 2022, premier exercice complet de cette mandature, est le fruit d'un projet réfléchi, dessiné, écrit par la majorité départementale : je tiens véritablement à saluer l'implication de l'ensemble de la majorité (les Vice-présidents, les présidents de commissions, et tous les élus) qui travaillent chaque jour au service du programme pour lequel cette majorité a été reconduite, et renforcée.

**Nous allons ensuite débattre, mes chers collègues, de la manière d'affecter ce bon résultat.**

Il vous est tout d'abord proposé d'augmenter de 11,4 millions d'euros les autorisations de programme en investissement, et de 37,1 millions d'euros les autorisations d'engagement en fonctionnement.

*Sur ce dernier chiffre, je précise que près de 26 millions sont issus d'une requalification comptable sur l'annuité d'emprunt auprès de Somme numérique.*

Les inscriptions au titre des recettes de fonctionnement baissent, elles, de 3 millions d'euros. Elles anticipent une diminution très importante des DMTO pour 2023, par rapport au réalisé 2022, à hauteur de 17 millions d'euros.

Cette donnée, couplée à l'augmentation proposée de 450 000 € pour les intérêts de la dette (les taux repartant à la hausse), nous incitent à poursuivre, en 2023, le fait de ne pas recourir à l'emprunt.

À ce sujet toujours, il vous est proposé d'inscrire 17,3 millions d'euros pour le remboursement anticipé de la dette.

**Au-delà de ces chiffres, c'est là encore une mesure de bonne gestion, qui préserve par ailleurs notre capacité d'emprunt le jour où cela sera nécessaire.**

Je sais que ce choix, réaffirmé, du non-recours à l'emprunt et de réduction de la dette, paraîtra trop fort à certains d'entre vous, et trop prudent pour d'autres. Je veux vous dire que ce choix permettra d'exécuter sereinement notre plan d'investissement dans les années à venir.

**3 priorités marquent ce projet de Budget supplémentaire 2023 :**

### **Tout d'abord, la protection de l'enfance.**

Ce sont plus de 8 millions d'euros que nous mettons en plus sur ce sujet, passant ainsi le Budget « Enfance et famille » à plus de 101 millions d'euros. C'est inédit.

Nous inscrivons le recrutement de 20 assistants familiaux supplémentaires, et 5 postes supplémentaires de référents pour l'Aide sociale à l'enfance. Au cours des derniers jours, j'ai pu aller à la rencontre des professionnels et des jeunes majeurs qui nous sont confiés.

Je veux redire ici ma reconnaissance aux professionnels qui assurent leurs missions avec engagement, dans un contexte difficile, et ma fierté de voir des jeunes majeurs réussir des parcours professionnels admirables, grâce à notre accompagnement.

### **Nous poussons le curseur également sur la Transition écologique.**

Avec le Fonds d'appui aux communes dont nous élargissons les possibilités de soutien. Ces dispositions nouvelles permettront à ce que les travaux de rénovation énergétique puissent être cofinancés par le Département sur l'ensemble des bâtiments communaux.

C'est pour moi la preuve (*s'il en fallait une*) de la « main tendue » à l'opposition (*s'il y en a réellement une quand on parle de ces sujets...*)

J'y vois surtout une réponse aux attentes des communes. Nous l'avons dit en avril, nous le mettons en place en juin.

**Nul ne peut le contredire : le dérèglement climatique est là.** Le Département se mobilise et les actions mises en place sont nombreuses :

- l'accompagnement des opérateurs aidant les particuliers à réaliser leurs travaux d'économie d'énergie, avec la création d'un fonds d'avance pour simplifier les démarches
- le soutien à la thermographie aérienne pour les EPCI

- le renforcement du Fonds Solidarité Logement pour aider les ménages en grande difficulté
- la solarisation d'une grande partie des toits de nos bâtiments
- le retour de la production hydroélectrique dans la Somme
- les travaux de rénovation thermique au sein de nos collèges (*citons la belle réalisation à Ailly-le-Haut-clocher, avec le soutien de l'Europe*)
- le choix d'un bâtiment « bioclimatique » pour notre future Bibliothèque départementale
- la finalisation du Plan « LED » sans oublier le raccordement aux réseaux de chaleur des établissements scolaires ou des services lorsque cela est possible, comme ici, aux Feuillants

J'évoquerais également ici, c'est de circonstance, le grand projet que nous lançons pour la restructuration de l'ex-Centre administratif départemental, situé boulevard du port à Amiens. Il réunira, à terme, la majeure partie de nos services et sera une référence en matière de transition écologique.

Il en va aussi de la ressource en eau, qui doit tous nous concerner. Je sais que les débats seront nourris concernant la proposition de l'opposition de pouvoir financer, demain, des récupérateurs d'eau pour les habitants de la Somme. Je ne peux qu'être favorable à l'idée : je l'ai moi-même lancée il y a quelques années dans la Communauté de communes Baie de Somme Sud que je présidais ! Mais, sur ce sujet, soyons sérieux, soyons ambitieux : les 100 000 € proposés ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux.

**Je propose donc à l'opposition de s'associer à la majorité dans un plan beaucoup, beaucoup plus ambitieux en la matière à travailler pour le Budget 2024.** Je m'y engage. La majorité a déjà mis au travail plusieurs propositions que nous pourrons vous partager à la rentrée.

**Mes chers collègues, je souhaite par ailleurs, avec Christelle Hiver à mes côtés, évoquer avec vous les ressources humaines.**

Vous avez pu lire, au gré des pages des rapports de cette session, un certain nombre d'actions mises en place ou renforcées à destination de nos agents, pour qui nous avons une responsabilité particulière à leur égard.

Plus de 3 millions d'euros sont ainsi consacrés pour :

- leur environnement de travail
- la revalorisation jusqu'à 1 000 € du « Complément indemnitaire annuel » (le CIA), qui permet de reconnaître l'engagement individuel et la manière de servir pour nos agents aux résultats les plus satisfaisants
- l'augmentation du soutien du Département au contrat de prévoyance « maintien de salaire », rendant gratuite l'adhésion à l'option de base du contrat pour les agents percevant une rémunération mensuelle inférieure à 3 000 € bruts, ce qui concerne plus de 1 500 agents
- l'augmentation de la rémunération des assistants familiaux
- l'accélération de la mise en place des nouvelles modalités d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (l'IFSE) aux agents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Mais aussi l'augmentation du point d'indice, dont nous ne pouvons que nous réjouir, tout en regrettant une nouvelle fois la méthode qui consiste, pour l'Etat, à décider unilatéralement de mesures que nous finançons intégralement.

La plupart des mesures que vous présentez dans votre vœu, chers collègues de l'opposition, sont soit déjà en place, soit vont l'être à l'issue de notre session, soit retardées dans leur calendrier du fait même de l'absence autour de la table des organisations syndicales entre avril et juin, du fait de leur « boycott » pour cause de réforme des retraites...

**Je ne peux que me satisfaire que les discussions aient pu reprendre depuis. Toutefois, la majorité n'a pas attendu cela pour mettre en place des mesures bénéfiques à tous nos agents, et que nous allons voter.**

Je tiens à souligner l'engagement permanent et l'écoute de Christelle Hiver sur ces sujets (*je le rappelle*) depuis 2015, étant donné que nous avons souhaité cette continuité en matière de ressources humaines et de dialogue social.

**Je tiens également à vous indiquer que je vous proposerai, sous forme d'un amendement en séance, d'inscrire 80 000 euros pour des revalorisations de salaire au sein de Somme patrimoine. Là encore, je salue le travail efficace de Christelle à la présidence de l'EPCC et qui, je crois, est reconnu par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.**

Mesdames, Messieurs, avant de laisser la parole aux différents groupes de notre Assemblée, je profite de mon propos pour répondre à quelques commentaires, lus ici et là, sur la stratégie patrimoniale de ce Département.

*Certains parlent même de « rééquilibrage » indispensable, s'inquiétant d'avoir un président un peu « à l'Ouest » ... En voilà une idée...*

À ce propos, j'invite les concernés à lire le rapport d'avril sur le Plan pluriannuel d'investissement de la collectivité, et à faire « chauffer les calculettes ».

Non, tout n'est pas fléché vers la Baie de Somme. Loin de là ! Cette majorité a mis sur la table plusieurs millions d'euros :

- pour la rénovation de **l'Historial de la Grande Guerre, à Péronne**
- pour la sauvegarde de plusieurs bâtiments de la **Citadelle de Doullens**
- pour l'**Abbaye de Saint-Riquier**, même si ce n'est clairement pas assez, et pour lequel nous allons donner un cap dans les années à venir, pour faire résolument quelque chose de ce site extraordinaire
- pour l'**aéroport**, et ainsi sauver des milliers d'emplois dans l'aéronautique
- pour le **Canal Seine-Nord Europe**, toujours dans l'Est, et qui sera une véritable « colonne de vie » d'Etricourt-Manancourt à Ercheu, en passant bien évidemment par Péronne et Nesle

Oui, j'assume avoir de l'ambition pour ce département, et sur plusieurs sujets :

- **sur la culture**, même à Amiens !
- **sur le handicap, grande priorité départementale**, où les avancées sont réelles et permettent de changer les regards
- **sur le sport**, en prévision des Jeux de Paris 2024 où la Flamme Olympique va laisser des souvenirs à tous les Samariens, avec un très beau parcours départemental qui sera dévoilé le 3 juillet prochain
- **sur la Transition écologique**, j'en ai parlé il y a quelques instants
- **ou encore sur l'attractivité du territoire** à travers le programme « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

Certains disent même qu'on ne fait « pas grand-chose » voire « rien » autour de cette démarche vertueuse et relancée en 2019 par mon prédécesseur à qui je souhaite ici rendre hommage.

Tout ne peut pas se faire en un claquement de doigt, mais voyez plutôt :

- Les travaux préalables à la reprise de la navigation entre **Offoy et Saint-Simon**, et la finalisation de la *Véloroute Vallée de Somme* dans l'Est sont lancés (plus de 10 millions d'euros, voilà un rééquilibrage)
- Le soutien à la construction d'une « Maison du canal et de la nature » à **Cléry-sur-Somme**, à proximité des étangs et de notre ENS qui vient faire l'objet de grands travaux d'aménagement
- La création à venir d'une réserve ornithologique à **Etinehem-Méricourt** offrant une nouvelle offre « nature » entre Amiens et Saint-Quentin
- À **Corbie**, la Maison éclusière va devenir d'ici 2025 un nouveau point d'attractivité aux confluences de deux Véloroutes
- La réhabilitation du **Port d'aval à Amiens** pour accueillir les plaisanciers dans un cadre totalement repensé
- **Long, Longpré-les-Corps-Saints et Pont-Rémy**, qui deviendront des étapes de renoms entre Amiens et Abbeville

- Un belvédère exceptionnel va sortir de terre à **Eaucourt-sur-Somme**, aux portes de la Baie de Somme
- Les **aménagements à Abbeville**, ouvrant le fleuve sur la ville sont terminés et nous travaillons sur la connexion tant attendue avec la Traverse du Ponthieu, via le « Pont de Béthune »

J'en oublie, sûrement.

Tout cela est rendu possible grâce à un travail partenarial, avec les collectivités et les acteurs institutionnels, les professionnels de terrain, les associations, qui œuvrent pour faire de la Somme un territoire où il fait bon vivre.

*Sachez qu'une journée d'études vous sera d'ailleurs proposée au cours du second semestre afin que vous puissiez vous rendre compte de la dynamique et des initiatives qui essaient partout dans la Somme.*

**Je le répète une nouvelle fois, et à qui veut l'entendre : j'assume avoir de l'ambition pour la Somme, tout simplement parce qu'il y a bien longtemps que nous, Département, n'avons pas porté un équipement structurant pour l'attractivité de ce territoire.**

Alors peut-être en doutez-vous... regardons dans le rétroviseur :

- Le Parc du Marquenterre : **1973, 50 ans d'existence**
- La Maison de l'Oiseau (aujourd'hui Maison de la Baie de Somme) : **1984**
- L'Aquaclub de Belle-Dune : **1985 (cela méritait bien un « coup de neuf »)**
- Le Parc de Samara : **1988**
- Les Jardins de Valloires : **1989**
- L'Historial de la Grande Guerre : **1992 (déjà plus de 30 ans !)**
- La plateforme aéro-industrielle de Méaulte : **2003 (avec la création du SMER)**

Depuis 20 ans, qu'avons-nous construit dans ce département ?

Il est temps, chers collègues, d'avoir une ambition patrimoniale majeure pour la mandature, mais aussi pour la décennie et pour les 20, 30 ou 40 prochaines années.

N'ayons pas peur de regarder l'avenir, disons-nous plutôt que nous serons fiers de ce que nous aurons réalisé, demain. **Mais demain se construit aujourd'hui.**

--

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce sur quoi je vous invite, avec la majorité, à réfléchir et à vous positionner dans le cadre, notamment, de ce Budget supplémentaire 2023.

Ces nouveaux crédits permettront à notre collectivité d'assurer pleinement et dignement ses missions. Ce projet de Budget, dans la continuité du Budget primitif, permettra de faire face aux imprévus et aux évolutions conjoncturelles, tout en renforçant la volonté du Département de porter ses ambitions.

**Pour les habitants de ce département, poursuivons à construire la Somme de demain, ambitieuse et solidaire. En confiance. Ensemble.**

Je vous remercie.

## **Discours d'ouverture CA 2022 - BS 2023**

**Le 26, 27,28 juin 2023 - Groupe Avenir Solidaire et Durable**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les agents départementaux,

Notre assemblée départementale est réunie aujourd'hui, pour l'examen du compte administratif de l'année 2022, ainsi que du budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Nous tenons à remercier l'ensemble des services pour le travail effectué dans la préparation de ces documents financiers essentiels à la bonne administration de notre collectivité.

C'est avec une grande attention que les élu.e.s du groupe « Avenir Solidaire et Durable » ont pu analyser les résultats budgétaires de notre collectivité, ainsi que les orientations pour les mois et années à venir.

**Au premier abord, pas de surprise pour nous, la tendance est similaire à l'année passée. Notre collectivité garde une bonne santé financière !**

A la lecture des éléments budgétaires de l'exercice précédent, nous constatons un excédent net au 31 décembre 2022 à hauteur de 149 millions d'euros.

Pour rappel, ce montant était de 130 millions d'euros pour l'exercice 2021.

**Disons-le, c'est une somme considérable qui crée quelques interrogations. A l'heure où les collectivités doivent faire face à une inflation des prix, mais aussi dans une période où les besoins d'accompagnement des samariennes et samariens sont encore très importants, ce montant exorbitant nous préoccupe.**

Nous avons regardé avec intérêt le rapport d'analyse de l'exercice 2022, qui retrace les grands équilibres et les évolutions de nos dépenses et recettes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, même en intégrant le montant des restes à réaliser, nous constatons tout de même une baisse du niveau de réalisation : celui-ci est de 76,8% pour l'exercice 2022, pour rappel le niveau de réalisation était de 77% en 2021, et 81% en 2020.

Quant aux dépenses de fonctionnement, ce taux est de 92,4% pour l'année 2022, alors qu'il était de 96,7% en 2021 et 98,5% en 2020. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un niveau de réalisation en baisse constante. Il faut se réinterroger sur la performance de notre collectivité et les objectifs que vous vous fixez chaque année.

Dans ce compte administratif, les dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses réelles d'investissement sont loin des montants initialement annoncés : en fonctionnement elles s'élèvent à 602 millions d'euros contre les 665 millions initialement programmés. En investissement, elles s'élèvent à 131 millions contre les 148 millions initialement programmés.

Quand on regarde l'évolution du fonds de roulement de notre collectivité, celui-ci passe de 165 millions à 168 millions d'euros soit une augmentation nette de 3 millions, qui viennent s'ajouter aux 25 millions de l'année passée.

L'épargne nette de notre collectivité est elle aussi en augmentation, elle atteint 77 millions d'euros.

A la lecture des principales dépenses par politique publique, nous constatons un report d'investissement de plus de 2 millions d'euros pour la mission collège et actions éducatives. Alors que nous avons alerté, ici-même dans cette assemblée sur l'urgence de la mise en route d'un plan important de rénovation de nos collèges.

Un report de plus de 4,2 millions d'euros pour la mission Insertion et logement, et 3,8 millions pour la mission enfance et famille, qui sont les principaux postes de dépense de notre département.

Les reports de dépenses, doivent nous alerter, en fonctionnement elles atteignent les 20 millions d'euros, et 19 millions pour l'investissement.

Nous sommes ici face à un compte administratif qui ne fait que retracer le manque d'aspiration de notre collectivité. Le département de la Somme ne joue plus ce rôle de redistribution des moyens qui lui sont attribués.

Alors que tous les voyants sont au vert pour être une collectivité ambitieuse et capable de répondre aux attentes des habitants de ce département, vous vous contentez d'une politique de gestion visant à minimiser les risques et les responsabilités. Face aux enjeux actuels vous n'avez aucune capacité de mobilisation. Pas d'analyse objective de la situation économique, sociale, et environnementale, pas de planification à long terme. Il faut analyser la dynamique actuelle de notre département et construire un projet avec les acteurs qui œuvrent pour le développement de notre territoire.

Mais ce que l'on observe c'est que malgré vos grandes déclarations et les promesses répétées, notre collectivité manque de cap sur de nombreux sujets. Pour reprendre Charles Pasqua et Jacques Chirac, qui doivent vous être familiers, "les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent". Fort heureusement votre opposition ne les écoute plus. Quelle déception.

Prenons l'exemple de la transition écologique, qui sera le parent pauvre de ce mandat.

Pour le réaliser, il faut se comparer, regardons ce que font d'autres départements : Un budget participatif dédié à la transition écologique, des plans de décarbonation, la mise en place d'un guichet unique pour la rénovation thermique, un budget vert, une aide à l'installation de bornes pour voiture électrique ou encore des formes d'engagement plus abouties tel que la signature d'un contrat de transition écologique avec l'État.

Monsieur le président, peu importe vos décisions, elles ont un impact réel sur la vie de nombreux habitants de ce département.

Nous disposons de nombreux leviers pour agir : la politique territoriale en est un ! Nous devrions nous saisir de cet outil pour accompagner les projets qui font l'attractivité de ce département. Se saisir d'un dispositif sectoriel qui permettrait de traduire concrètement des ambitions politiques, c'est l'essence même de la politique territoriale telle que nous l'entendons. A vous de faire concorder les besoins individuels des communes et des EPCI pour rendre notre territoire attractif, résilient et dynamique.

**Saisissons-nous du grand projet vallée de Somme, Vallée Idéale pour valoriser le canal de la Somme et ses atouts. Lancé en 2009, il y a longtemps que ce projet aurait dû aboutir. Quatorze ans plus tard, ce n'est toujours pas le cas.** Les attentes sont nombreuses: le réseau des maisons de la vallée, le tourisme fluvial aux abords de la Somme, les espaces naturels aménagés, une véloroute structurante.

J'ajoute à ce cela les nombreuses propositions que nous avons portées dans le cadre du budget primitif pour accompagner les collectivités et les acteurs de ce département.

- Un plan de végétalisations des cours de collèges
- L'accompagnement de la production énergétique des communes
- Equiper les bâtiments agricoles de panneaux photovoltaïques
- La mise en place d'un chèque énergie

Aucune n'a fait l'objet d'une étude sérieuse par la majorité départementale. Arrêtons de trouver mille et un prétextes pour refuser l'inévitable transition énergétique. Certains dans cette assemblée ont même prétexté de difficultés d'assurances pour refuser la mise en place d'un dispositif d'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments agricoles. Un peu de sérieux monsieur le Président. Je les invite à sortir d'Amiens, et à se rendre par exemple à Nesle où une endiverie a installé, déjà depuis plusieurs années des panneaux solaires sans que

cela ne pose des problèmes d'assurance. Mon collègue Frédéric Demule pourrait le confirmer. Et ce n'est là qu'un exemple parmi des dizaines qui existent dans ce département.

Monsieur le président, dans le cadre du budget supplémentaire de l'année 2023, vous annoncez la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement des communes lauréates de l'appel à projet "Petites villes de demain", et des bourgs structurants. Une proposition sortie du chapeau, et qui encore une fois n'associe pas l'ensemble des élus de cette assemblée. Cette enveloppe d'un montant de 10 millions d'euros, est à destination des 21 communes sélectionnées. **C'est une bonne chose, mais permettez moi d'avoir une pensée pour les 751 communes de ce département qui doivent se considérer comme des petites villes d'hier. Et qui, de ce fait, ne bénéficieront pas de moyens supplémentaires pour mener à bien leurs projets, si ce n'est les moyens déjà fléchés dans le cadre du fond d'appui aux communes.**

Lancé en 2020, cet appel à projet part sûrement d'une bonne intention, mais interrogeons-nous tout de même sur la capacité de l'État à faire émerger des projets concrets sur nos territoires. **Encore une fois, c'est aux collectivités territoriales de venir en appui à un dispositif lancé par l'État.** Sans que l'on soit consultés ou associés dans la définition des orientations stratégiques.

Monsieur le Président, nous vous demandons donc de flécher une partie de cette enveloppe pour accompagner les communes dans un besoin essentiel et permanent qui est celui de lutter contre la désertification médicale.

Selon les données de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, le Département de la Somme souffre d'une mauvaise répartition de ses médecins généralistes et de l'absence de praticiens spécialistes.

Les territoires de l'Est et du Vimeu sont classés prioritaires. Notre département compte 72 spécialistes pour 100 000 habitants, ce qui est 10 points en dessous de la moyenne nationale. De plus, la Somme est le territoire qui compte le moins de

dentistes en France, 180 sur tout le département selon l'ordre des dentistes de la Somme, soit 1 praticien pour 3000 habitants.

**C'est dans ce sens, que le département de la Somme doit s'engager à créer un dispositif de soutien aux communes pour l'ouverture des maisons de santé, et des centres pluri professionnels de santé, c'est le sens de l'amendement que nous avons déposé dans le cadre de cette session.**

Monsieur le président, dans le cadre de cette session, nous tenons à porter une nouvelle fois nos propositions qui visent à aller vers une amélioration des conditions de travail et une redéfinition du dialogue social au sein de notre collectivité.

Nous nous réjouissons des avancées obtenues par les syndicats et les agents du parc samara suite à un mouvement de grève, mais nous regrettons qu'il faille se mettre en grève et perdre du salaire pour pouvoir être entendu dans la collectivité. **Cette grève est la résultante d'une absence de prise en considération des demandes formulées depuis de nombreuses années.** Inutile de se cacher derrière un retrait temporaire des agents dans les instances de dialogue. Ce n'est pas la première fois que nous vous alertons monsieur le président et chers collègues de la majorité, nous avons ici dans cette assemblée demandé un audit externe sur la situation des ressources humaines, cela nous a été refusé.

Alors que nos agents doivent subir l'injustice de la réforme des retraites imposée par le gouvernement, c'est à nous de garantir un cadre de travail apaisé, tant dans le management que dans les conditions matérielles. Les femmes et hommes au service de ce département sont les fondations des politiques et services que nous mettons en place aujourd'hui et demain, sachons les valoriser et les respecter.

Vous l'avez compris nos propositions sont nombreuses, nous espérons qu'elles soient unanimement reprises par cette assemblée, afin de venir étoffer ce budget supplémentaire. Nous vous demandons de fixer un cap traduisant une volonté politique à la hauteur des enjeux de notre époque.

Pour les finances de notre département les années passent et se ressemblent.

Les résultats de notre compte financier unique en témoignent : des excédents de fonctionnement, avec plus de 72 millions d'euros en 2022 s'ajoutent aux résultats antérieurs pour donner un excédent de fonctionnement de plus de 221 millions !

Des investissements qui, malgré les intentions affichées, n'atteignent pas les niveaux de dépenses escomptés. Une nouvelle fois, nous n'avons pas eu, en 2022, recours à l'emprunt.

Le taux de réalisation sur les mandats émis pour les dépenses d'investissement, hors dépenses financières, continue de diminuer : il est de 62% en 2022 (63,1% en 2021, 65,5% en 2020).

En investissement, les restes à réaliser sont de 19,8 M€ en 2022, en hausse de 22,1%, soit +3,6 M€.

Nos besoins de financement pour nos investissements sont intégralement couverts et bien plus.

Avec un résultat net qui continue de croître à plus de 140 millions d'euros en 2022, notre excédent, plus de 14 millions d'euros, vient épaissir notre cagnotte, notre fonds de roulement augmente encore pour représenter aujourd'hui plus de 168 millions d'euros !!!

Le montant de l'épargne nette dégagée au cours de l'exercice 2022 est en hausse de 9,2 M€ pour atteindre 77,55 M€ à comparer aux 68,37 M€ de 2021.

Je continue de m'interroger sur notre capacité à mettre en œuvre nos politiques et nos dispositifs. Si l'on peut se réjouir de diminuer notre dette, outre les indicateurs que je viens d'évoquer pour les investissements, d'autres chiffres sont révélateurs et devraient nous interroger :

- Concernant les dépenses de fonctionnement hors restes à réaliser, le taux de réalisation est de 89,3% en 2022 (93,6% en 2021, 95,9% en 2020).
- Malgré l'inflation qui dépasse les 6 %, nos dépenses opérationnelles exécutées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 626,2 M€ par rapport à 604,2 M€ en 2021, soit une augmentation de 3,6%) entre les deux exercices, malgré l'inflation.
- Malgré le Glissement Vieillesse Technicité, malgré le relèvement du point d'in dice, malgré le recrutement d'apprentis, nos dépenses liées aux rémunérations et indemnités versées aux agents n'évoluent que de 5,2%. Avec un coût de la vie qui augmente fortement, ce chiffre me paraît surprenant. Et insuffisant au regard de nos marges de manœuvre. Nos agents, et leur rémunérations, ne sont pas la priorité. Les dépenses au titre de la formation de nos personnels ont diminué (-3,45%). Concernant la santé et la sécurité au travail, les dépenses sont en baisse de 7,82%. Les dépenses pour les actions sociales sont en baisse de 500 000 € par rapport à 2021
- Concernant les aides individuelles en direction de nos habitants les plus fragiles, la situation du FSL au 31 décembre 2022 est marquée par une diminution des aides individuelles accordées : 2 211 aides accordées en 2022 contre 2 541 aides accordées

en 2021. Le FSL dégage même un excédent record de plus d'1 million d'euros ! Oui vous avez bien entendu : Sur un budget d'un peu plus de 3 millions dédiés aux aides d'urgence en matière de logement et d'impayés d'énergie, il nous reste à la fin de l'année plus d'1 million d'euros ....

Je n'ai pourtant pas l'impression que la situation sociale des habitants se soit significativement améliorée en 2022.

J'ai récemment eu l'opportunité de rencontrer l'un des bénévoles du Secours Populaire dans la Somme. Nous avons pu échanger sur la situation sociale et l'augmentation de la misère dans notre département, et en particulier sur leur territoire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 3106 personnes étaient accueillies au comité du Secours Populaire à Abbeville en 2021 contre 4500 en 2022. Soit plus de 5000 personnes sur les différentes structures d'Abbeville, Flixecourt, Pont-Rémy, Hallencourt, Sailly-Flibeaucourt et Domart en Ponthieu. De nouveaux bénéficiaires apparaissent : des travailleurs pauvres, des retraités, des jeunes ...

L'étude publiée en mai 2023 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) révèle que la précarité alimentaire, en forte hausse en 2022, s'ajoute à d'autres fragilités. Désormais, 39% des plus de 15 ans déclarent manger tous les aliments qu'ils veulent, contre 50% en 2016. Le Crédoc observe une hausse de l'insuffisance alimentaire :

- quantitative (ne pas avoir assez à manger) de 9% en 2016 à 16% fin 2022 ;
- qualitative : elle touche 45% de la population, contre 42% en 2016.

Comment, dans ce contexte, expliquer que certaines de nos dépenses sociales soient en diminution ? Nos travailleurs sociaux, nos équipes du département sont ils encore dimensionnés pour faire face ? l'éloignement de nos structures sociales, avec la disparition de la moitié de nos CMS, contribue aussi certainement à rendre les dispositifs moins accessibles, comme la dématérialisation.

Par contre certaines autres dépenses ne semblent pas souffrir de la même rigueur. On peut même parler de rythmes soutenus.

Nous avons par exemple regardé les dépenses de cabinet et de représentation.

Sur une année glissante, d'octobre 2021 à octobre 2022, ce sont ainsi près de 8000 euros de notes de restaurants ou presque 20 000 euros d'achat de vins et spiritueux ...

Avec ce Budget Supplémentaire, qui confirme les marges de manœuvre à notre disposition, nous restons une fois de plus dans le brouillard sur le véritable cap qui est donné à notre collectivité. Comment dessiner le département de demain, comment se projeter dans 10 ou 15 ans ? Quelle est la colonne vertébrale de notre projet départemental ? Comment préparer et accompagner nos habitants face aux enjeux lourds qui se profilent ou s'accélèrent : transition énergétique, transition agricole, aménagement du territoire, mobilités, vieillissement de la population ...

Si nous sommes satisfaits de voir la politique territoriale évoluer, avec la prise en compte des travaux sur les bâtiments scolaires et communaux, cela se fait malheureusement à enveloppe budgétaire constante.

En ajoutant 1,7 millions d'euros pour faire face aux consommations énergétiques de nos collègues à ce BS, on voit bien que la question de ce grand chantier de la réhabilitation de notre patrimoine devient incontournable : 80 % des salles de classes de nos écoles en France sont des passoires énergétiques !

Une fois de plus nous faisons des propositions :

- sur les conditions de travail de nos personnels et le dialogue social dans notre collectivité : indemnité télétravail, ticket restaurant, dé précarisation des PEC, rémunérations et primes, frais d'entretien pour les assistants familiaux, médecine du travail, promotions interne
- la mise à disposition de véhicules pour les auxiliaires de vie sociale
- une aide aux familles qui utilisent les crèches et les haltes garderies
- une intervention forte sur la rénovation énergétique des logements
- un dispositif de soutien aux maisons de santé
- une action pour les récupérateurs d'eau de pluie
- le soutien à la régénération de la ligne ferroviaire Abbeville Le Tréport

Nous espérons être entendus et que nos travaux permettront de construire des réponses fortes et innovantes.

Merci de votre attention.

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**  
**LUNDI 26 JUIN 2023**

**Session du Compte Financier Unique 2023**  
**Et du Budget Supplémentaire 2022**

**Intervention du groupe**  
**La Gauche Démocrate Républicaine**  
**Élu-e-s communistes et divers gauche**

**Cher-e-s collègues,**  
**Président,**

**« Rien n'étant jamais parfait, rien n'est jamais vraiment bon »** s'exclama Arturo TOSCANINI à la Scala après avoir dirigé les Maîtres Chanteurs de Richard WAGNER.

Mais ce n'est peut-être pas tout à fait à propos des Maîtres Chanteurs que je rappelle ici le propos de TOSCANINI quoi que...

Car lorsqu'en réunion de commission un responsable de l'exécutif peut se permettre d'émettre une pression amicale sur le vote des élus de l'opposition sur un rapport, les Maîtres Chanteurs ne sont pas loin.

Et ce n'est pas vraiment bon !

Aussi « Rien n'étant jamais parfait, rien n'étant vraiment bon » caractérise l'appréciation globale que nous portons sur le CFU et le BS.

Commençons par l'ouverture.

Il y a un an et cinq mois nous prononçons un vote d'abstention sur le Budget Primitif 2022, ce qu'aucune opposition avait fait jusqu'à ce jour.

Nous avons entendu une ambition politique et sociale en rupture avec 6 années de disette, de privation, de raboutage, de réduction de la voilure, de réduction de personnel...

Après 6 années de Refondation qui avaient fragilisé la maison, on aurait connu mieux comme reconstruction, le BP 2022 aurait pu créer un espoir.

S'il fallait apporter l'intonation d'un possible tournant qui s'engageait timidement, il suffisait de parcourir quelques lignes budgétaires réabondées et des le propos, d'un Président du Département de la Somme sur France Bleu Picardie annonçant vouloir corriger les politiques départementales abandonnées ou fragilisées.

En janvier 2022 nous saisissons la main tendue et nous portions un intérêt à donner du crédit à la parole publique de l'exécutif, ce qu'aucune autre opposition avait osé faire jusque maintenant.

On a vu et on a compris avec le déroulé de l'exercice.

Acte 1 : le CFU atteste de nos craintes et notre déception, car même si on peut avoir différents niveaux de lecture et d'interprétation des chiffres, les actions à minima envers les populations et les stigmatisations de certaines d'entre-elles ne mentent pas.

On m'a parfois demandé combien je faisais au 100 mètres et toujours je répondais que je faisais 10 mètres.

Pour le Département c'est pareil, on ne voit jamais la ligne d'arrivée ou seulement de très loin, ou alors c'est quelqu'un qui nous en parle très bien pour nous vendre le projet sans nous donner le moindre échantillon.

Mais en sport comme en politique, même si pour se rassurer on se dit que le principal c'est de participer, c'est tout de même mieux de franchir la ligne d'arrivée, ne serait-ce que pour répondre aux besoins des Samariennes et des Samariens, nous en sommes encore très loin et pour leur quotidien également.

Le total des dépenses d'investissement de l'exercice nous apprend un taux de réalisation de 57% de mandatements pour aller jusqu'à 67% avec les restes à réaliser mais tout est question d'interprétation page 131...

Celui des dépenses de fonctionnement pour l'exercice nous renseigne sur un taux de réalisation de 77% de mandatements pour aller jusqu'à 80% avec les restes à réaliser.

Il y a bien entendu quelques investissements supérieurs aux exercices précédents mais ceux-là se retrouvent en distorsion avec les prévisions et donc si les mandatements ouverts 2022 ont été plus importants que sur 2021 ils apportent des taux de réalisations inférieurs à 2021 au regard des ambitions, des prévisions, des mandatements ouverts comparés aux mandatements réalisés.

On retrouvera la trace qui approuve mon propos à la lecture des opérations par missions à partir de la page 55 sur les missions gestions des ressources, insertion et logement, autonomie, infra, collège et développement agricole...

A titre d'exemple affiné sur les constructions et rénovations des collèges, 21 millions d'investissement réalisés sur une programmation de 39 millions représente 53% de taux de réalisation et seulement 26% sur l'ambition pluriannuelle de 80 millions.

Les annonces sont toujours séduisantes car elles ont un effet de communication qui hypnotisent celles et ceux qui veulent y croire, mais c'est parfois oublier que derrière les annonces il y a des femmes, il y a des hommes et il y a des enfants pour qui la vie est dure ces derniers mois.

La réalité du CFU confirme nos craintes, celles d'avoir toujours dit que le Département vivait pauvrement et en dessous de ses moyens pour privilégier une logique comptable de désendettement et de consolidation de son épargne au détriment de répondre aux urgences sociales avec plus de force, plus d'efficacité et plus de durabilité.

Pour les collègues qui m'écouteront encore je n'ai pas dit que le Département ne faisait rien soyons bien d'accord, j'ai bien insisté pour rappeler que le Département ne faisait pas assez et ne ferait pas assez comme nous l'avions envisagé lors du BP2022.

Par exemple il a laissé passer l'opportunité d'agir pour mieux accompagner financièrement les dispositifs de rénovation thermique et le renouvellement des modes pour mieux se chauffer.

Ou alors d'accompagner par un chèque énergie les foyers Samariens fragilisés par l'explosion de la facture énergétique.

Il n'a pas facilité le versement du Ségur à tous les agents du Département, il n'a pas corrigé la disparition de nombreuses maisons de santé dans le Département pour rouvrir quelques MDSI ou les pauvretés se concentrent sur des territoires sinistrés.

Pourtant nous avons évoqué ce sujet, nous avons reçu une écoute attentive et perçu un possible bougé alors qu'aujourd'hui on me parle du déménagement d'une MDSI d'un quartier populaire ce qui la rendra pour inaccessible pour les habitants.

Des habitants qui pris a parti sur cette question vous ont répondu « si vous faites cela c'est mort » ...

Acte 2 : le Budget Supplémentaire qui va se voir modifier de 7,5% sur son volet investissement et de 5% sur le chapitre fonctionnement n'apportera pas de réponses nouvelles et concrètes aux attentes fortes des habitants.

Tout au plus l'effet d'annonce du dispositif d'aménagement du territoire autour des petites villes de demain et la rallonge du dispositif de vidéo surveillance et d'éclairage public servira de totem pour nourrir le slogan d'un Département proche de vous mais de loin.

Pourtant les documents du BP évoquaient avec raison un contexte compliqué voir catastrophique pour les familles ce qui auraient nécessité un décaissement des moyens financiers pour abonder nos dispositifs d'aides aux habitants.

Plutôt que tout cela on apprend dans le document du BS que la baisse de consommation des crédits pour le logement s'explique en raison du durcissement des critères d'attribution des aides alloués aux familles.

Le Département est proche de vous mais apparemment les habitants sont trop loin pour lui et il ne les entend pas.

Et pourtant encore une fois les documents qui ont construit le BP rappelaient tout cela, le pouvoir d'achat en berne, le malaise sanitaire, le danger environnemental, l'inflation, la flambée des prix à la consommation des produits de première nécessité et de l'énergie.

L'état des lieux des difficultés n'a pas été accompagné des réponses adéquates et pratiques dans le projet de BP pour corriger le mal vivre des habitants et nous ne les retrouvons pas plus dans le BS.

C'est sûrement pour cette raison que nous n'avons pas succombé à renouveler une confiance pour renouveler une abstention bienveillante lors du dernier BP car nous avons compris qu'il n'y aurait pas de changement de cap radical si ce n'est des petites madeleines pour faire patienter.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui nous invitait à livrer des propositions aucune n'a été retenue.

Nous avons dit à l'époque que nous solliciter cela ressemblait un peu à nous demander de rédiger une lettre au Père Noël avec la certitude que nous que nous n'aurions pas ce que nous demanderions et vous ne nous y reprendrais plus.

Nous nous sommes opposés à l'expérimentation du RSA conditionné ou au travail forcé que vous avez lancé en tâtonnant, travaillera, ne travaillera pas, p'tête que si ou p't'être que non !

Nous avons fait la contreproposition d'une charte de progrès du département avec les employeurs pour les accompagner financièrement dans la pérennisation de l'emploi d'un stagiaire, conférant des droits et des devoirs aux employeurs et aux salariés, mais pas au rabais.

En développant nos propres filières d'insertion qui fonctionnent et en instituant une allocation spécifique du Département de 3 mois, cumulable avec le salaire pour tout allocataire retrouvant un emploi.

Non définitivement nous ne partageons pas la même conception de la valeur travail qui se doit de rémunérer correctement un travailleur et c'est 1900 euros brut minimum.

Voilà des dispositifs pour valoriser la valeur travail et non la dégrader à l'instar d'un ministre des Finances qui ne veut pas indexer les salaires sur l'inflation pour que nous apprenions à payer plus en percevant moins.

Non encore une fois, les assistés ne sont pas ceux pointé du doigt lorsque par 3 fois déjà vous avez refusé de voter nos demandes auprès de la préfecture pour que la transparence des fonds publics et des crédits impôts compétitive emploi versé aux entreprises de la Somme soient rendus publics, nous aurions pu vérifier qui sont les véritables assistés, avec des millions d'euros versés sans contrepartie de création d'emploi, sans contrôle public.

Le constat reste alarmant en ce qui concerne la souffrance au travail chez les agents du département même si on nous répète que tout va bien.

Le malaise est profond, les pressions, la surcharge, les externalisations et dernièrement la colère des agents du parc Samara dont 99% sont des agents contractuels percevant 1 300 euros après 29 ans de carrière, ils demandent leur inscription à la filière de médiateurs culturels.

Les budgets de l'insertion, du logement, du développement agricole qui sont des sujets majeurs pour le confort alimentaire et le bien vivre pâtissent et le projet de Vallée de Somme – Vallée idéale c'est l'Arlésienne dont on ne voit rien de concret pour ébaucher une ambition structurante pour rééquilibrer le territoire.

Le final : « Rien n'étant jamais parfait, rien n'est jamais vraiment bon » et ce n'est pas aujourd'hui qu'on vous jouera de la flûte enchantée car dans le département le chœur des esclaves n'est pas loin de sonner le crépuscule des dieux avec les dangers qui l'entourent.

## **Budget Supplémentaire 2023**

### **Discours du Groupe Somme Droite, Centre et Indépendants**

**Lundi 26 juin 2023**

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des services départementaux,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur aujourd'hui de prononcer ces quelques mots, en remplacement de Guillaume Duflot, notre Président de Groupe, retenu dans son établissement scolaire d'Acheux-en-Amiénois pour les épreuves du Brevet des collèges.

Un budget supplémentaire dans une collectivité représente toujours un moment important. En effet, après avoir décliné dans le Débat d'Orientations Budgétaires nos orientations politiques, puis après avoir les avoir traduit dans les faits à l'occasion du vote du Budget Primitif, nous allons dans cette session confirmer nos choix initiaux mais aussi et surtout soumettre à votre approbation des politiques nouvelles, ambitieuses pour notre Département et protectrices des samariens.

Si nous sommes en capacité aujourd'hui de vous présenter toutes les mesures à venir, c'est uniquement grâce au travail engagé par la majorité départementale présidée par Stéphane Haussoulier depuis 2020 mais également grâce à l'ancienne majorité départementale qui avez également su redresser la barre et redonner une certaine santé financière à une collectivité qui en avait bien besoin en 2015.

Tous les efforts conjugués, toutes les rencontres organisées, tous les déplacements effectués, nous ont permis de dégager de nouveaux investissements, de nouvelles actions, dont les samariens dans leur ensemble ont besoin.

Je ne vais pas m'étendre dessus car ils vont être suffisamment détaillé au cours de ces trois jours mais je souhaite souligner plusieurs mesures :

- Mise en œuvre du fonds d'avance dédié aux travaux contre la précarité énergétique et l'habitat indigne afin de venir en soutien des ménages, propriétaires occupants aux revenus modestes, sur les territoires non couverts par une caisse d'avance (AP 2023 de 1 100 000 M€ - 270 000 € inscrits en crédits de paiement pour 2023).

- Création d'un nouveau fonds en investissement à destination des 20 communes labellisées « Petites Villes de Demain » (PVD) et des 42 autres bourgs structurants qui se sont engagés ou s'engageront formellement dans une démarche de redynamisation : Inscription d'une AP de 10 M€ pour 5 ans et des crédits correspondants pour 3 M€
- Élargissement de l'axe relatif à la rénovation énergétique des logements communaux du fonds d'appui aux communes créé en 2022, à l'ensemble des travaux de construction, d'extension ou de rénovation sur tous les bâtiments communaux (équipements scolaires et périscolaires, structures d'accueil de la petite enfance, maisons de santé pluriprofessionnelles, locaux administratifs ou techniques ...)
- Budget Participatif
- Rénovation collèges

Je tiens au nom du groupe, à remercier l'ensemble des personnels du Conseil départemental de la Somme. En effet, toutes et tous, vous œuvrez au quotidien pour rendre service aux habitants de notre Département, de toutes les manières. Soyez ici pleinement et vivement remerciés par chacun des membres du Groupe pour votre dévouement.

Nous profitons également de cette prise de parole pour affirmer notre soutien aux élus locaux de notre Département.

En effet, trop de nos collègues de la Somme et d'ailleurs, se font agresser d'une quelconque manière durant l'exercice de leur mandat. Certains en viennent même à démissionner tellement la pression est trop grande.

**Face à ce constat de plus en plus inquiétant, nous souhaitons faire entendre la voix de la Somme, par l'intermédiaire d'un vœu que nous avons déposé à l'attention du ministre de l'Intérieur pour lui rappeler que l'État doit protéger les Français, mais également les élus dans le cadre de l'exercice de leurs missions !**

Aussi, et puisque nous parlons de l'État, comment ne pas évoquer les dernières actualités et notamment les annonces faites dans le cadre du contrat de plan État-Région ? En effet, l'État vient d'annoncer que dans le cadre du volet mobilités il pourrait rajouter environ 700 millions d'euros pour la période 2023-2027 qu'il faudra désormais répartir entre différents projets.

Cependant, nous savons d'ores et déjà que l'État va délaisser les routes régionales, au profit des modes de transport décarbonés. Le Gouvernement a en effet la volonté assumée, de donner la priorité aux projets écologiques et vertueux.

La RN25 ne sera visiblement pas concernée par ces investissements. Pourtant, toutes et tous nous savons aujourd'hui que la RN25 peut être bénéfique pour notre développement et notre attractivité si et seulement si elle est en bonne état.

C'est la raison pour laquelle, **au travers d'un vœu nous demanderons au Gouvernement de prendre toutes ses responsabilités et de s'engager au travers du contrat de plan État-Région sur la rénovation de la Route Nationale 25.**

Monsieur le Président, chers collègues, les élus du Groupe Somme Droite, Centre et Indépendants sont fiers du travail engagé par toute une majorité, fiers des orientations choisies et qui vous seront proposées à l'occasion de cette session. Nous serons toujours vigilants quant au bon équilibre et au bon développement de notre Département. Nous sommes ici pour représenter nos cantons, mais aussi et surtout pour défendre et protéger les intérêts de chacune et chacun des Samariens.

Je vous remercie de votre attention.

## **Session du Budget Supplémentaire 2023**

**Lundi 26 juin 2023**

*Discours prononcé par Valérie Devaux – Présidente du Groupe Unis pour la Somme*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Sénateur,  
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,  
Chers collègues,

Nous voilà donc réunis pour l'examen du budget supplémentaire 2023 dans un contexte marqué par une inflation économique tenace, qui touche aussi bien le budget des ménages français que celui des collectivités territoriales.

La crise s'installe durablement et le gouvernement, par la voix du ministre de l'Économie Bruno Lemaire, a récemment annoncé des mesures d'économie drastique de 10 milliards d'euros, qui impacteront inévitablement les collectivités et la vie de nos habitants.

Comme cela a été rappelé par notre Président, ce budget supplémentaire vient valider et compléter le budget primitif adopté en janvier dernier. Grâce à notre gestion saine et ambitieuse, il nous permet d'engager encore plus de moyens et d'amplifier nos actions, dans la droite ligne des objectifs fixés depuis le début de notre mandat.

Dans un climat de défiance vis-à-vis des institutions et de violence envers les élus, qui fait l'objet d'un vœu commun avec nos collègues de la majorité, je veux rappeler mon attachement au débat démocratique et au respect des opinions de chacun.

Je suis convaincue que le rétablissement de la confiance passe par l'exemplarité, l'investissement au quotidien et la cohérence de notre action. C'est en maintenant une attention constante sur les problématiques rencontrées par les Samariens que nous réussirons à leur redonner espoir.

Mais tout cela ne serait possible sans le travail également exemplaire réalisé par les agents des services départementaux, et je tenais, au nom des élus du groupe Unis pour la Somme, à les en remercier. Leur réactivité face à nos demandes et leur engagement de tous les instants, à nos côtés, sur le terrain, sont essentiels pour apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par les Samariens.

Vous le savez, les défis sont nombreux et, grâce aux résultats qui vous seront présentés par Isabelle de Waziers, nous sommes en mesure d'y répondre pleinement.

Nous entendons vos doutes et vos reproches sur une gestion parfois jugée « trop » rigoureuse. Mais nous voulons rappeler que l'endettement n'est jamais sans conséquences, en particulier dans des périodes instables.

En effet, qui pouvait prévoir la guerre en Ukraine et ses nombreux effets ? Qui pouvait prévoir l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt ? Qui pouvait, enfin, prévoir la baisse subie des droits de mutation de près de 20% qui entraîne une diminution de nos ressources ? Grâce à notre stabilité financière, nous avons su faire face et préserver notre capacité d'emprunt pour nos investissements futurs.

Aristote disait : « Il n'y a qu'une seule façon d'éviter les critiques. Ne rien faire, ne rien dire et n'être rien ».

Alors tant pis pour les critiques, nous continuerons d'agir pour améliorer le quotidien des Samariens. Notre objectif est clair : faire de la Somme un département encore plus solidaire, dynamique, vertueux et attractif !

Dans le domaine des solidarités tout d'abord. Qu'elle soit intergénérationnelle, territoriale, sociale ou économique, la solidarité est une valeur à laquelle nous sommes tous attachés.

C'est le sens du nouveau Schéma départemental des solidarités pour la période 2023-2027, qui aborde pour la toute première fois le champ médico-social de manière transversale.

Je profite de cette occasion pour avoir un mot à l'attention du personnel et des agents médico-sociaux qui sont en première ligne. Vous accomplissez chaque jour un travail exceptionnel : soyez-en fiers, nous vous en sommes extrêmement reconnaissants.

À l'image des assises des métiers de l'accompagnement organisées en mars dernier, et du village des « Aidants » qui s'est tenu il y a quelques jours, le département agit pour renforcer l'attractivité et la reconnaissance de tous les acteurs du lien social.

Il s'agit là d'un enjeu crucial et déterminant pour accompagner au mieux le vieillissement de la population.

C'est aussi pour cette raison que nous avons créé un groupe de travail spécialisé sur la question de la démographie médicale, qui sera force de propositions en la matière.

Par ailleurs, ce budget supplémentaire nous permet d'intensifier notre action en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, véritable priorité de notre mandat. C'est pourquoi nous renforçons les aides pour l'adaptation des logements et le développement des solutions alternatives, telles que les résidences inclusives ou intergénérationnelles.

Monsieur le Président, cher Stéphane : la confiance qui vous a récemment été accordée par le Président de la République pour mener une mission sur l'enfance et le handicap vous honore. C'est la première fois qu'un Président de Conseil Départemental se voit confier une telle mission, synonyme de reconnaissance du travail effectué en la matière. En début d'année, la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées était déjà venue constater les actions mises en œuvre par le Département pour changer le regard sur le handicap. Que ce soit dans le cadre de cette mission ou dans la continuité des politiques ambitieuses menées sur notre territoire, vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés pour cette grande cause de notre mandat.

Je connais également votre sensibilité sur les questions liées à l'enfance. Face au nombre croissant d'enfants confiés à l'ASE, et afin qu'ils soient accueillis dans les meilleures conditions possibles, nous allons continuer de travailler avec nos partenaires et mobiliser des moyens supplémentaires.

En effet, ce budget supplémentaire nous permet d'assumer pleinement les hausses des dépenses au sein des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux avec notamment :

- Plus de 400 000 € pour les personnes âgées
- Plus de 980 000 € pour les personnes en situation de handicap
- ET plus de 1 800 000 € pour la protection de l'enfance

Dans notre volonté de faire de la Somme un département plus inclusif, l'accès à un logement décent et adapté pour chacun est notre objectif. C'est tout le sens du vœu que nous proposons lors de cette session.

À la suite de la grande conférence des bailleurs sociaux voulue par le Président Haussoulier et qui a permis de réaliser un diagnostic complet de la situation, nous continuerons à agir pour proposer des solutions opérationnelles.

Je n'oublie pas le défi de la rénovation énergétique des bâtiments, véritable levier pour la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration du pouvoir d'achat des Samariens.

Enfin, parce que nous croyons en l'émancipation par le travail, nous renforçons les parcours d'insertion et serons attentifs aux résultats de l'expérimentation menée sur le RSA rénové. Un accompagnement plus personnalisé, un suivi plus régulier et une meilleure adaptation au monde professionnel : voilà ce que nous souhaitons.

Mes chers collègues, notre action en faveur des plus vulnérables est primordiale et me touche tout particulièrement, à l'image de la prévention des violences intra-familiales. En tant que femme, mère de 4 enfants et adjointe de secteur trop souvent confrontée à des féminicides sur notre territoire, je mesure toute l'importance de lutter contre ce fléau de la société. Le soutien aux communes du département pour l'installation de bancs rouges destinés à protéger et à sensibiliser est une première étape, tout comme le minibus itinérant mis en place par la Région Hauts-de France que j'avais eu plaisir à inaugurer. De même, nous poursuivrons notre soutien à l'association AGENA qui propose des hébergements d'urgence aux femmes victimes de violences.

Outre notre action pour faire du Département de la Somme un territoire de référence en matière de solidarité et d'inclusion, nous investissons pour son développement économique et touristique.

Notre attachement aux 772 communes samariennes n'est plus à démontrer, et elles savent pouvoir compter sur nous pour les soutenir dans leurs projets d'aménagement et de modernisation, grâce à une Politique territoriale volontariste et ambitieuse. Ce budget supplémentaire est d'ailleurs l'occasion de créer un nouveau fonds de soutien en faveur de l'attractivité des "petites villes de demain" et des bourgs structurants.

En matière de transition écologique, nous irons encore plus loin pour agir concrètement, sans idéologie. Nous voyons d'ores et déjà les effets ravageurs du changement climatique sur notre territoire, à l'image des violents orages survenus ces derniers jours. À ce titre, nous savons pouvoir compter sur nos sapeurs-pompiers, qui sont mobilisés chaque jour pour nous porter secours et assistance, avec un engagement que je souhaite ici saluer. Nous continuerons à leur apporter tout notre soutien financier afin qu'ils puissent exercer leurs

missions dans les meilleures conditions possibles. C'est d'ailleurs le sens de notre vœu pour que la construction de centres d'incendies et de secours puissent bénéficier de la dotation d'équipement aux territoires ruraux attribuée par l'Etat.

C'est guidés par l'objectif d'un territoire plus respectueux de l'environnement que nous faisons de la préservation et la promotion de notre patrimoine naturel un enjeu majeur de notre mandat. C'est tout le sens du programme "Vallée de Somme, Vallée idéale" qui permet un développement vertueux et fédérateur autour de notre fleuve.

Je vous parlais de la nécessité d'être exemplaire en tant qu'élus et en tant que collectivité. Dès cette année, nous avons accompagné la rénovation énergétique de nos bâtiments départementaux et le verdissement de notre parc automobile, tout en appliquant une politique d'achat qui prend en compte l'empreinte carbone.

Pour les foyers samariens, des aides pour l'amélioration de la performance énergétique des logements de la Somme seront proposées, et nous continuerons de favoriser les nouveaux modes de déplacement doux par la mise en œuvre du Schéma départemental Cyclable.

Nos agriculteurs ont aussi un rôle essentiel dans la transformation de nos modes de consommation, grâce au développement des circuits courts. Ils sont pleinement partenaires de la démarche "Somme Produits Locaux" qui fête ses 10 ans cette année. Trop souvent pris pour cible de manière injuste, nous avons souhaité leur apporter notre soutien face aux préconisations de la Cour des comptes sur les cheptels bovins.

Enfin, le développement écologique de notre territoire doit passer par une meilleure connexion aux différents réseaux de transports en commun, avec une priorité donnée au ferroviaire. En ce sens, nous regrettons l'échec de SNCF Réseau dans la présentation du dossier qui aurait permis d'obtenir une subvention importante dans le cadre du barreau TGV Roissy-Picardie. Promesse du Président de la République, ce projet doit rester sur les rails et ne pas engendrer de coûts supplémentaires pour les collectivités locales. Nous espérons pouvoir compter sur le gouvernement et l'ensemble des acteurs concernés pour que cette nouvelle liaison voit le jour.

À l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024, notre Département se prépare à faire vivre les valeurs du sport que sont l'amitié, le respect et l'excellence. Dans cette dynamique, nous sommes aux côtés des communes pour développer les équipements sportifs sur l'ensemble de notre territoire. Le village des sports qui se déplace tout l'été aux quatre coins du département poursuit le même objectif : permettre à tous les Samariens de s'épanouir dans la pratique sportive de leur choix.

Concernant l'offre artistique et culturelle pour cette nouvelle saison estivale, nous avons voulu la rendre encore plus proche des habitants. C'est tout le sens du « Festival des Bistrots » lancé cette année, qui donne un air de fête aux terrasses de nos cafés et qui rencontre déjà un franc succès.

De la même manière, nous intensifions notre soutien à tous les acteurs culturels, à l'image de notre investissement sur le site de Saint-Riquier qui proposera dans quelques mois, lors de son traditionnel festival, une programmation populaire et accessible à tous.

Parce que la fête n'est belle que lorsqu'elle est partagée, l'accès des jeunes à une offre culturelle diversifiée est une de nos priorités. Ce budget supplémentaire permettra également de créer une nouvelle aide destinée aux enfants accueillis en Instituts Médico Educatifs, afin de leur favoriser l'accès aux équipements culturels.

Enfin, nous travaillons avec l'ensemble des acteurs touristiques pour faire en sorte que cette nouvelle saison estivale soit une réussite et les soutenons dans leur démarche d'obtention du label « Tourisme et Handicap ». Notre patrimoine historique est un trésor que nous continuerons de valoriser. À l'image du succès rencontré par le Printemps du Département, nous invitons les Samariens à découvrir ou redécouvrir les nombreux sites naturels et culturels proche de chez eux.

Je ne serai pas beaucoup plus longue, mais je voudrais conclure en ayant un mot pour notre jeunesse. Je veux vous dire la fierté qui est la mienne de faire partie d'une majorité départementale qui agit pleinement pour son épanouissement.

La plus belle des réussites sera toujours de voir le sourire sur les visages de nos enfants, comme nous avons pu le voir lors des remises de prix des différents concours adressés aux collégiens, lors de la journée olympique qui a réuni plus de 800 écoliers à Samara, ou lors du tournoi de foot organisé au Stade de la Licorne pour les enfants de l'ASE.

Pour continuer à voir ce sourire sur le visage de tous nos collégiens, nous sommes déterminés à agir efficacement pour lutter contre le harcèlement scolaire. Nous travaillons déjà activement avec l'ensemble des partenaires, dont la région Hauts-de-France, pour faire reculer ce fléau qui brise des familles.

Monsieur le Président, chers collègues,  
Forts de ces moyens qui nous permettent d'agir au plus près des Samariens, les 22 élus du groupe Unis pour la Somme renouvellent leur engagement le plus total pour faire de notre département un territoire toujours plus solidaire, vertueux et rayonnant.

Je vous remercie.

**Pour un Département qui accompagne la lutte contre la désertification médicale**

*Amendement présenté par les groupes Avenir solidaire et durable, La Somme en commun et Gauche démocratique et républicaine.*

Selon les données de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, le Département de la Somme souffre d'une mauvaise répartition de ses médecins généralistes et de l'absence de praticiens spécialistes.

Les territoires de l'Est et du Vimeu sont classés prioritaires : les communes de Friville-Escarbotin, Oisemont, Argoules, Doullens, Monsures, Péronne, Ham et Roye font partie des communes concernées par la désertification.

Notre département compte 72 spécialistes pour 100 000 habitants, ce qui est 10 points en dessous de la moyenne nationale. De plus, la Somme est le territoire qui compte le moins de dentistes en France, 180 sur tout le département selon l'ordre des dentistes de la Somme, soit 1 praticien pour 3000 habitants.

La CPAM et l'Agence régionale de santé ont accentué ces dernières années l'accompagnement des territoires pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels.

La fermeture de la maternité de l'hôpital de Péronne, vient à nouveau éloigner l'accès à un service de santé pour de nombreux habitants de ce département.

Face à ce constat, en 2019, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a fait du développement des maisons de santé une priorité pour lutter contre la désertification médicale. Cette solution est fortement plébiscitée par les communes et les intercommunalités de notre département.

La stratégie France ruralité 2023-2027 va aussi dans ce sens notamment un Axe 3 qui prévoit des actions de promotion de la santé en milieu rural. Le gouvernement souhaite le « doublement du nombre de maisons de santé (objectif 4000 en 2027), avec un accompagnement de 45 millions d'euros sur 3 ans », s'ajoute à cela un objectif de « couvrir 100% du territoire en communautés professionnelles de santé (CTPS) ».

Nous le savons, les services de santé sont indispensables pour garantir l'attractivité de nos territoires. Notre Département, en tant que collectivité de proximité, doit accompagner les communes et les intercommunalités dans la création des maisons de santé.

C'est dans ce sens, que le département de la Somme s'engage à créer un dispositif d'accompagnement des communes dans la création des maisons de santé, et des centres pluriprofessionnels de santé.

Le fonds est décliné selon les modalités suivantes :

- aide financière plafonnée à 300 000 € par commune sur 5 ans, pouvant être sollicitée en plusieurs fois sur un seul ou plusieurs projets en fonction du phasage et des maîtres d'ouvrage des projets ;
- seuil minimum des dépenses éligibles : 20 000 € HT ;
- taux de subvention maximum de 40% de l'assiette éligible ;
- participation minimale du maître d'ouvrage : 20% du coût HT de l'opération.

Dépenses éligibles :

- Travaux de construction neuve, acquisition et réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir les professionnels médicaux et paramédicaux dont hébergement
- Mobiliers et matériels médicaux des centres de santé

Il convient donc de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Section investissement : ajouter de 5 millions d'euros au dispositif « Maison de santé » dans le programme 0701 « Aménagement » et d'ouvrir des crédits de paiement du même montant
- Section investissement : réduire de 5 millions d'euros l'AP du dispositif « Petites Villes de Demain » dans le programme 0701 « Aménagement »



*Frédéric FAUVET*



*Esra ERCAN*



*Laurent BEUVAIN Angelo TONOLLI*

## Valoriser l'eau de pluie dans les jardins samariens

*Amendement présenté par les groupes Avenir solidaire et durable, La Somme en commun et Gauche démocratique et républicaine.*

Les effets du changement climatique marquent le quotidien des Samariennes et des Samariens. Après un hiver marqué par la sécheresse, l'été 2023 risque d'être encore en plus critique que le précédent sur ce plan. Selon la carte de l'organisme BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), chargé d'analyser le niveau des nappes phréatiques, la situation est déjà alarmante dans de nombreuses régions de France.

Notre Département, auparavant plutôt préservé, est désormais lui aussi confronté à ces épisodes chroniques de sécheresse. Le déficit pluviométrique que notre territoire connaît depuis 2022 a ainsi obligé les services de l'Etat à réagir ces derniers jours. En effet, l'indicateur de la Préfecture de la Somme a fait basculer le niveau de gravité du bassin de l'Avre en « alerte ». Celui du bassin de Selle est passé en « vigilance renforcée » quand le niveau de gravité du bassin de l'Ancre est lui resté en « vigilance renforcée ». Le reste de la Somme a été classé en zone de « vigilance ».

Ces différents changements de niveaux de gravité, avant même le début de l'été, entraînent un certain nombre de mesures graduelles. Dans le cas du niveau de gravité « alerte », auquel est désormais classé le bassin de l'Avre, des restrictions d'utilisation de l'eau sont mises en place comme l'interdiction d'arroser des pelouses et potagers à certaines heures de la journée, de laver son véhicule, de remplir sa piscine ou encore l'encadrement strict des travaux en cours d'eau et de la vidange de l'eau. Des mesures plus restrictives seront adoptées si des bassins du Département de la Somme atteignent le plus haut niveau de gravité à savoir le niveau « crise ».

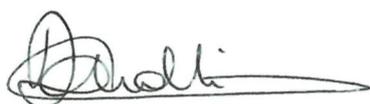
Face à ce phénomène, nous devons nous prémunir de tout gaspillage d'eau. Si l'usage de l'eau doit être strictement réservé à des usages fondamentaux, l'arrosage modéré des jardins permet à l'eau de pénétrer dans le sol et de rejoindre les nappes phréatiques qui manquent cruellement de recharges lors des faibles épisodes de pluie. L'eau de pluie a tendance à ruisseler et non s'infiltrer, en particulier dans les zones urbaines avec un sol très artificialisé. Il est donc intéressant de diriger l'eau de pluie vers les potagers des foyers samariens.

**Le Département de la Somme s'engage donc à :**

- **Subventionner l'achat par les foyers samariens d'un récupérateur des eaux pluviales externe de type citerne de 200 L à 5 000 L à hauteur de 30% du montant du prix d'achat TTC sous un plafond de 100 euros.**
- **Subventionner l'achat par les foyers samariens d'une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales de 3 000 L à 10 000 L à hauteur de 30% du montant du prix TTC sous un plafond de 200 euros.**

Il convient donc de procéder à l'ajustement budgétaire suivant :

- Dépenses : section d'investissement : 100 000 euros au programme 0602 « Ressource en eau »
- Recettes : section d'investissement : 100 000 euros au programme 0705005 « Autres opérations d'intérêt départemental »



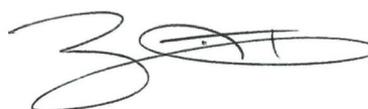
*Angelo TONOLLI*



*Esra ERCAN*



*Frédéric FAUVET*



*Laurent BEUVAIN*